

NOTICE D'UTILISATION

VÉLO DE VILLE

VÉLO DE TREKKING/VTC

VTT

PEDELEC/VÉLO ÉLECTRIQUE

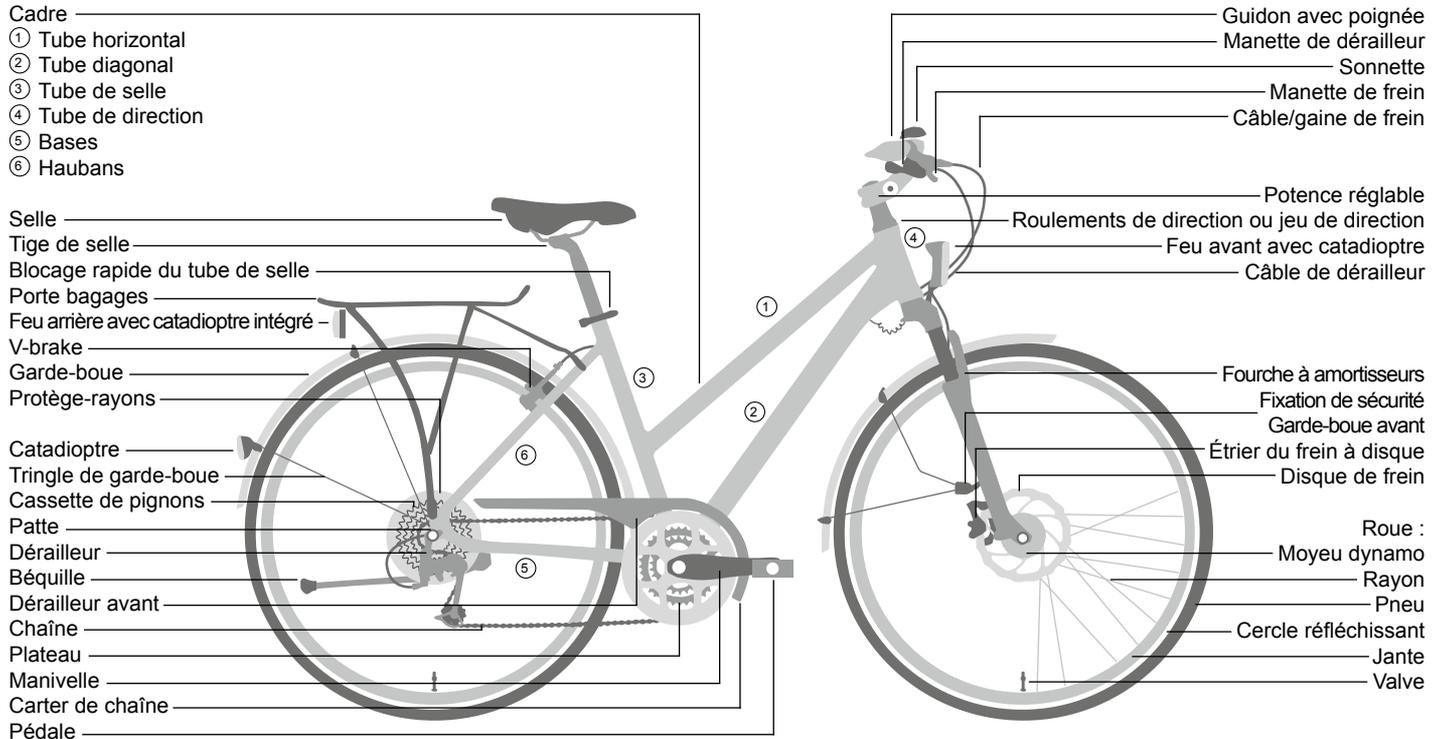
conformément à EN 15194

CRESTA
SEIT 1898

IBEX

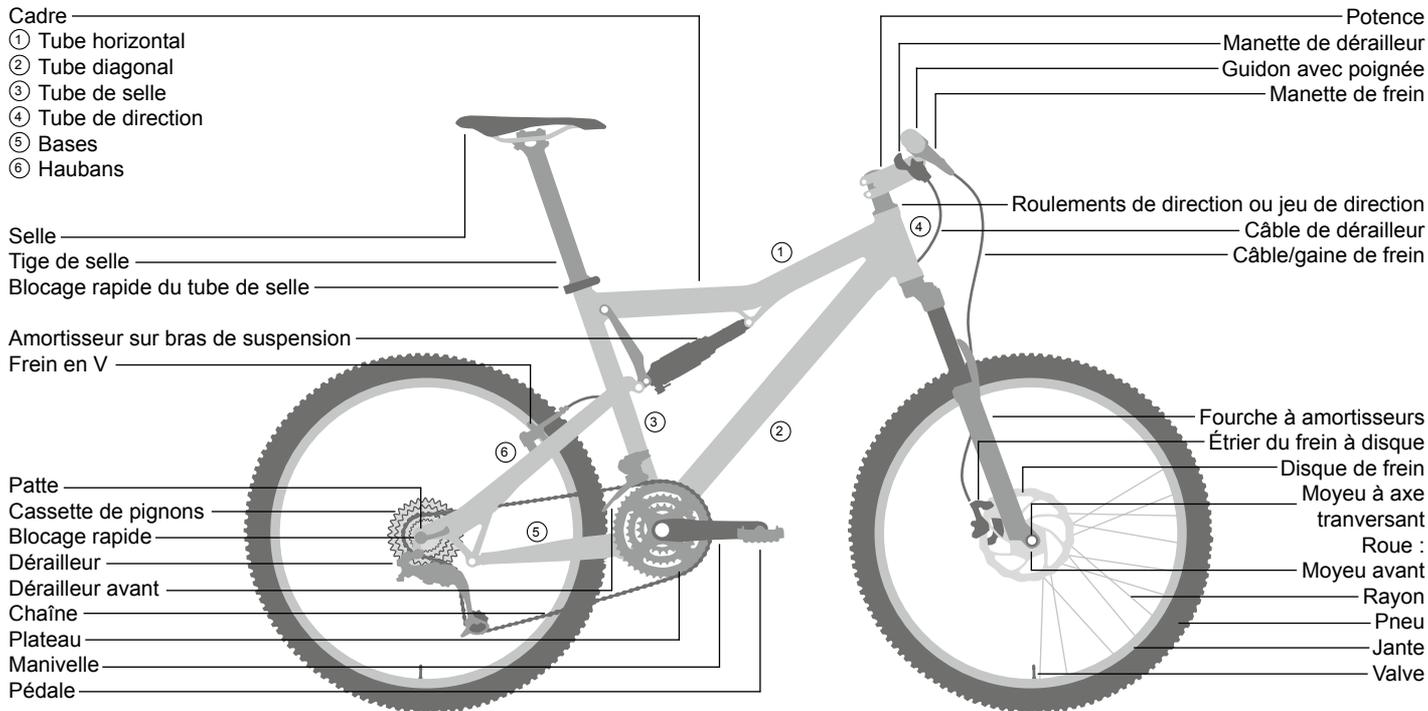
BERGSTROM

Les pièces constitutives d'une bicyclette



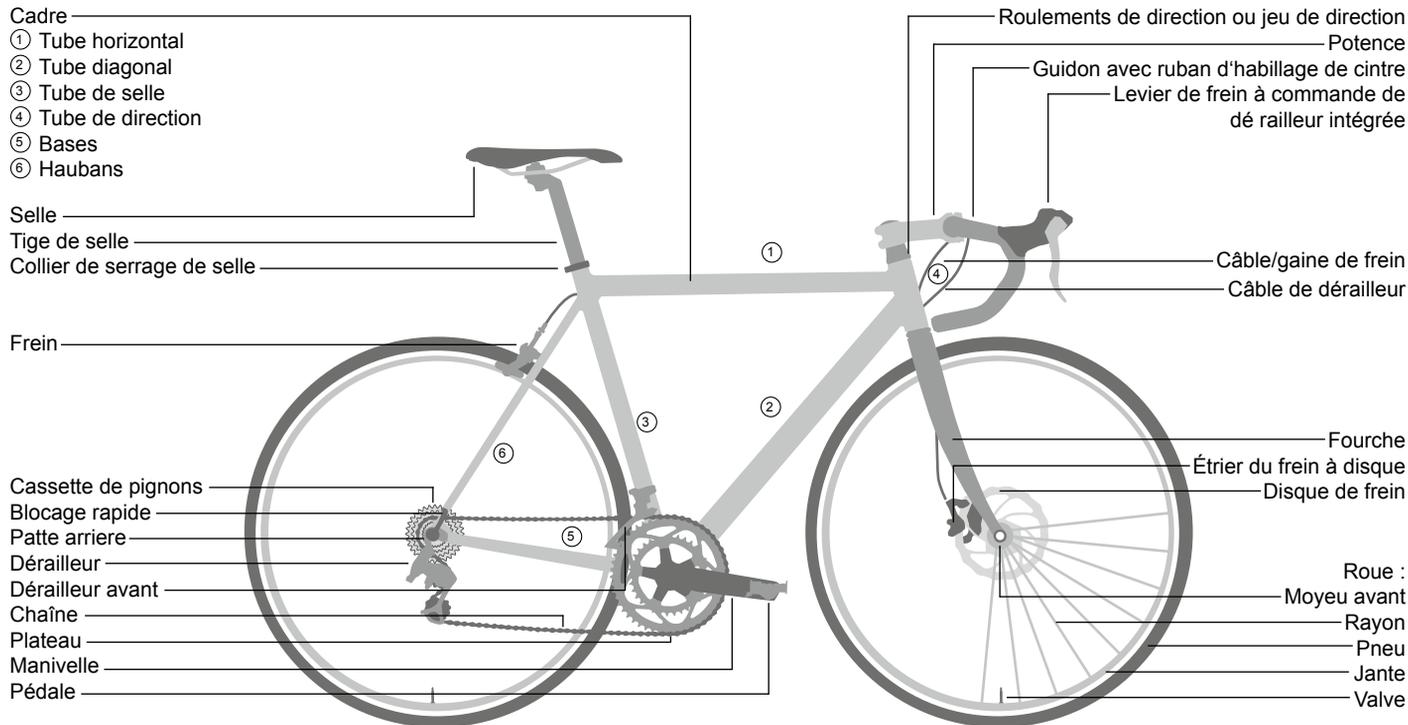
Le vélo dont vous venez de faire l'acquisition, qu'il s'agisse d'un vélo de ville/de randonnée, d'un vélo de trekking/VTC ou d'un Pédélec/vélo électrique, peut avoir une apparence différente. La présente notice n'est valable que pour la bicyclette avec laquelle elle est fournie.

Les pièces constitutives d'un VTT



Le vélo dont vous venez de faire l'acquisition, qu'il s'agisse d'un vélo tout terrain, all mountain, enduro, cyclocross, à grosses roues ou d'un Pedelec/vélo électrique, peut avoir une apparence différente. La présente notice n'est valable que pour la bicyclette avec laquelle elle est fournie.

Les pièces constitutives d'un vélo de course



Le vélo dont vous venez de faire l'acquisition, qu'il s'agisse d'un vélo de course, cyclocross ou d'un Pedelec/vélo électrique, peut avoir une apparence différente. La présente notice n'est valable que pour la bicyclette avec laquelle elle est fournie.

Sommaire

Les pièces constitutives d'une bicyclette	C2	Accessoires non montés	19	Les pièces en carbone	42
Les pièces constitutives d'un VTT	C3	Porte-bagages non montés	19	Transport du vélo	43
		Cornes de guidon	20	Garantie pour vices	44
Les pièces constitutives d'un vélo de course	C4	Les accessoires	20	Respect de l'environnement	44
Sommaire	1	Accessoires/Entretien/	20	Remarques complémentaires à propos du Pedelec ?	45
Avant-propos	2	Pièces de rechange	20	Introduction	45
Sécurité	3	L'éclairage	20	Consignes de sécurité d'ordre général	45
Avant la première utilisation	4	Garde-boue	21	Différentes versions de moteurs et de batteries	46
Avant chaque utilisation	5	Porte-bagages	22	Dispositions légales	47
Lorsque l'on a fait une chute	6	La suspension	23	Avant la première utilisation	48
Dispositions légales	6	Entretien	24	Électricité et électronique	49
Le bon vélo pour le bon usage	7	Chaîne	25	Processus de charge	49
Réglages individuels	10	Transmission par courroie	26	Conservation de la batterie	51
Utilisation des blocages rapides et axes traversants	10	Roues	26	Mise en marche	52
Axes traversants	11	Jantes/pneumatiques	27	Fonctionnement	52
Montage des pédales	13	Pneus et pression des pneus	27	Autonomie	53
Réglage de la selle	13	Pneus sans chambre/tubeless	28	Récupération	53
Réglage de l'inclinaison de la selle	14	Boyaux	29	Rouler sans assistance	53
Réglage du guidon et de la potence	15	Réparation des crevaisons	29	Entretien	54
Réglage des manettes de frein	16	Freins	31	Utilisation avec remorque	55
Frein à rétropédalage	17	Dérailleur	34	Transport du Pedelec	55
Les enfants et le vélo	17	Programme d'entretien	36	Garantie pour vices et durée de vie	55
Vélo pour enfants/ stabilisateurs	17	Lubrification	38	Mentions légales	56
Transport d'enfant/ remorques pour enfant	17	Vis et boulons	39	Inspections	56
Cadre	19	Si vous avez acheté un vélo de contre-la-montre ou de triathlon	40	Documentation remise	C5
		VTT/ vélos de contre-la-montre	40	Identification de la bicyclette	C6
		Roues lenticulaires, roues spéciales	40	Remarques	C7
		Changement de vitesse électrique, électronique	40		
		Si vous avez acheté un BMX	41		

Avant-propos

Chère cliente, cher client,

nous voudrions pour commencer vous communiquer quelques informations importantes concernant votre nouvelle bicyclette. Il s'agit de vous permettre de mieux en comprendre la mécanique et de prévenir les risques. Nous vous recommandons de lire soigneusement cette notice et de la conserver en lieu sûr.

Votre bicyclette vous a été remise entièrement montée et réglée. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous adresser à votre revendeur spécialisé pour ces étapes importantes ou lisez consciencieusement la notice de montage jointe et suivez tous les conseils qui y sont donnés avec attention.

On suppose que les utilisateurs de cette bicyclette disposent déjà des connaissances de base leur permettant d'utiliser un vélo.

Toutes les personnes qui

- réparent ou entretiennent,
- nettoient
- ou éliminent

cette bicyclette doivent avoir pris connaissance de et compris la totalité de la présente notice. Si vous avez d'autres questions ou que vous n'avez pas bien compris quelque chose, n'hésitez pas pour votre sécurité à consulter votre revendeur. La présente notice est entièrement consacrée à la façon dont se présente votre bicyclette, à sa mécanique et à son entretien. Nous vous recommandons de la lire soigneusement. Beaucoup de ces informations sont importantes pour la sécurité. Le fait de les négliger peut être source d'accidents graves et de dommages coûteux.

Une bicyclette moderne étant un objet technique complexe, nous n'abordons que les points les plus importants.

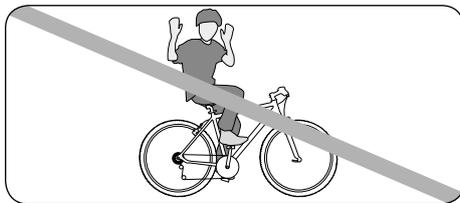
Cette notice n'est évidemment valable que pour la bicyclette avec laquelle elle a été fournie.

Certains détails techniques spécifiques sont expliqués dans les notices jointes des fabricants des accessoires montés sur la bicyclette. Si tout n'est pas clair, n'hésitez pas à consulter votre revendeur.

Avant de rouler sur la voie publique, renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.

Pour commencer, quelques indications concernant le cycliste lui-même :

- portez chaque fois que vous roulez à vélo un casque adapté, de la bonne taille et bien ajusté ;
- respectez les conseils pour le port du casque donnés dans la notice du fabricant ;
- portez toujours des vêtements de couleur claire ou des vêtements de sport munis d'éléments réfléchissants : il faut toujours être VU LE MIEUX POSSIBLE ;
- Le port de pantalons serrés est obligatoire; utiliser des pinces de cycliste le cas échéant. Vos chaussures devraient posséder des semelles antidérapantes et rigides.
- ne roulez jamais sans tenir le guidon !



Même si vous avez déjà de l'expérience dans l'utilisation de bicyclettes, il est impératif de lire préalablement le chapitre „Avant la première utilisation“ et d'effectuer les contrôles importants mentionnés dans le chapitre „Avant chaque utilisation“ !

Il faut bien tenir compte que, en tant que cycliste usager de la route, vous êtes particulièrement exposé.

Protégez-vous et les autres en adoptant un comportement routier responsable et soucieux de la sécurité.

Indications destinées aux parents et aux chargés d'éducation :

En tant que personne chargée d'éducation, vous êtes responsable de ce que fait votre enfant et de sa sécurité. Cette responsabilité s'étend à l'état de la bicyclette et à son adaptation au cycliste.

Vous trouverez au chapitre « Vélos d'enfant » des indications importantes vous concernant, vous et votre enfant.

Il faut aussi vous assurer de ce que l'enfant a appris à se servir en toute sécurité de ce vélo. Assurez-vous de ce que l'enfant a appris à se servir en toute sécurité et responsabilité de sa bicyclette dans l'environnement où il va l'utiliser.

- Attention ! Les enfants âgés de moins de huit ans doivent rouler sur le trottoir. Les enfants entre huit et dix ans ont le droit de rouler sur le trottoir.
- Lorsque les enfants traversent une voie de circulation, ils doivent descendre de vélo.



Sécurité

Lisez soigneusement toutes les indications et les avertissements que donne la notice avant de l'utiliser. Conservez toujours la notice à proximité de votre vélo pour l'avoir toujours sous la main.

Avant d'utiliser votre bicyclette, n'oubliez pas de lire les sections « Avant la première utilisation » et « Avant chaque utilisation ».

Lorsque vous donnez ou revendez votre bicyclette à quelqu'un d'autre, donnez-lui aussi la présente notice.

Cette notice donne quatre sortes d'indications différentes : la première des informations importantes concernant votre nouveau vélo et son utilisation, la seconde des informations sur les risques de dommages matériels et les risques pour l'environnement, la troisième des informations sur les risques de chute et de dommages, dommages corporels inclus, la quatrième exige le respect du bon couple de serrage afin d'éviter que des pièces ne se détachent ou cassent.

Ces icônes signalent un danger qu'on peut courir dans certaines circonstances. Les explications sur les risques encourus sont données dans des cartouches à fond gris.

Les quatre catégories d'indications que donne la notice :



Cette **icône donne des informations** sur l'utilisation du produit ou bien sur la partie de la notice à laquelle il faut se référer.



Attention ! Cette icône signale un comportement fautif pouvant provoquer des dommages matériels et des dommages à l'environnement.



Cette **icône signale** un danger potentiel pour votre santé et votre vie faute d'un bon respect des conseils donnés ou faute de la prise des précautions nécessaires.



Assemblages importants !

Ici il faut bloquer la vis ou le boulon à un couple de serrage bien précis. La valeur du couple de serrage se trouve sur la pièce elle-même ; si ce n'est pas le cas, consultez le tableau de la page 39. Pour bien respecter le couple de serrage prescrit, il faut utiliser une clé dynamométrique. Si vous n'en avez pas, confiez l'intervention à votre revendeur. Les pièces qui ne sont pas bloquées à la valeur de couple prescrite peuvent se détacher ou casser ! Cela peut avoir pour conséquence des chutes graves.

Lorsque l'on reprend son vélo, même après un très court moment, il est conseillé de vérifier que personne n'a trafiqué les blocages rapides en son absence. Vérifiez régulièrement le bon serrage des vis et boulons et la bonne fixation des pièces.

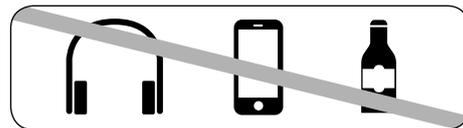
Il faut savoir que les pièces en matériaux composites comme la fibre de carbone se serrent le plus souvent moins fort, (voir p. 39). Les pièces typiquement fabriquées en fibres de carbone sont par exemple le guidon, la potence, la tige de selle et son chariot, le cadre, la fourche et les manivelles. Faites-vous montrer par votre vélociste comment procéder avec ces matériaux.

La présente notice d'utilisation part du principe que vous savez faire du vélo. Elle n'est pas des-

tinée à vous apprendre à en faire. Elle n'ambitionne pas non plus de vous apprendre à monter ou à réparer votre vélo.

Toujours avoir pleinement conscience de ce qu'il est dangereux de rouler à vélo, et qu'en tant que cycliste on est particulièrement à risque. Ne jamais oublier que l'on n'est pas protégé comme dans une voiture. Il n'y a ni airbag ni carrosserie. Ce qui n'empêche pas que l'on est plus rapide et qu'on se déplace dans d'autres espaces qu'un piéton. C'est pourquoi il faut toujours faire extrêmement attention aux autres usagers de la route.

Ne jamais rouler avec des écouteurs ni en téléphonant. Ne jamais rouler sans être sûr de pouvoir parfaitement maîtriser son véhicule. Cela vaut tout particulièrement lorsque l'on a pris des médicaments ou consommé de l'alcool ou d'autres drogues.



- Il faut adapter sa conduite lorsque la chaussée est mouillée ou glissante. Il faut rouler plus lentement et freiner avec prudence et avec anticipation pour la raison que les distances de freinage rallongent beaucoup.
- Il faut adapter sa vitesse au terrain et à ses capacités.
- Ne lâchez jamais le guidon.





Les bicyclettes modernes sont de véritables concentrés de technologie. Pour intervenir dessus, il faut un savoir-faire, de l'expérience et des outils spéciaux. N'intervenez pas vous-même sur votre bicyclette ! Confiez-en l'entretien et la réparation à votre revendeur.

Avant la première utilisation

Veillez à bien respecter l'ensemble des notices des éléments constitutifs de votre bicyclette, telles que jointes à votre bicyclette ou à consulter par Internet.



Pour toutes questions auxquelles vous n'auriez pas trouvé de réponse après la lecture de la présente notice, adressez-vous à votre revendeur.

Il y a lieu de s'assurer que la bicyclette est en bon état de marche et bien réglée.

Réglages nécessaires :

- Position et fixation de la selle et du guidon
- Montage et réglage des freins
- Fixation des roues au cadre et à la fourche

Pour vous assurer confort et sécurité, confiez le réglage du guidon et de la potence à votre revendeur.

Réglez la selle à la position qui vous convient – c'est aussi la plus sûre (voir p. 13).

Demandez à votre revendeur de régler les manettes de frein de façon à vous permettre une

bonne prise en main. Repérez bien quelle manette commande quel frein : avant/arrière, droite/gauche !

En règle générale, sur les vélos montés avec deux freins de guidon, la manette gauche actionne le frein avant et la manette droite le frein arrière. N'oubliez pas à la prise en main de votre nouveau vélo de vérifier quelle manette commande quel frein, ce n'est peut-être pas la disposition à laquelle vous êtes habitué.



Pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, les freins modernes peuvent s'avérer d'une efficacité redoutable par rapport aux systèmes plus anciens ! Il est conseillé de d'abord s'y habituer en les essayant tranquillement dans un endroit peu fréquenté.

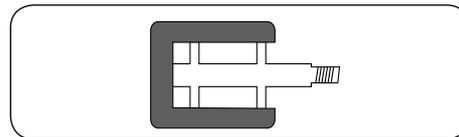
Si votre bicyclette est équipée de jantes en fibre de carbone, il faut savoir que le freinage sur une jante en carbone est nettement moins performant que sur une jante en aluminium.

N'oubliez pas que l'on freine nettement moins bien par temps de pluie et sur sol glissant, ce qui peut s'avérer dangereux. Il y a lieu dans ces cas de se montrer très prudent et de prévoir une augmentation de la distance de freinage.

Si vous utilisez une bicyclette monovitesse ou sans roue libre, il faut d'abord s'habituer au freinage ! Les bicyclettes monovitesse équipées d'un seul frein sont interdites sur la voie publique. Sur un fixie, en l'absence de roue libre, le pédalier est TOUJOURS entraîné par les roues.



Si votre bicyclette est équipée de pédales dont la cage est en caoutchouc ou en plastique et que vous n'en avez pas l'habitude, il est conseillé de faire un essai préalable. Lorsqu'elles sont mouillées, les pédales en caoutchouc ou en plastique peuvent devenir très glissantes !



Vérifiez que les roues sont bien fixées au cadre et à la fourche. Vérifiez que les raccords rapides sont bien serrés, ainsi que les vis, boulons et écrous les plus importants (voir p. 10 et 39).

Soulevez votre bicyclette d'une dizaine de centimètres et laissez la retomber. Si cela fait des bruits inhabituels, faites-la vérifier par votre revendeur avant de l'utiliser.

Essayez de pousser la bicyclette en ayant bloqué les freins. Le frein arrière doit bloquer la roue arrière et le vélo doit se soulever de l'arrière lorsque le frein avant est bloqué. Allez essayer la bicyclette dans un endroit tranquille pour vous habituer aux nouveaux freins. Les freins modernes peuvent s'avérer d'une efficacité redoutable par rapport à ceux d'autrefois. Il ne doit pas non plus y avoir de jeu ni de bruits dans la direction au freinage.

Vérifiez la pression des pneus. La pression conseillée est indiquée sur le flanc des pneus. Respectez bien les valeurs de pression minimale et maximale ! Si vous ne voyez rien de marqué,

Avant chaque utilisation

gonflez à 2,5 bar : c'est une valeur qui convient à la plupart des pneus. Avec des pneus d'une section inférieure à 30 mm (11/8 ") il faut gonfler à 4 bar.

Pour un contrôle grossier de la pression, par exemple en cours de route, on peut faire comme suit : en appuyant avec le pouce, même très fort, sur le pneu gonflé, il doit presque pas s'enfoncer.

Vérifiez l'état des pneus et des jantes. Regardez s'il n'y a pas d'endroits endommagés, de fentes, de déformations, d'inclusion de corps étrangers (éclats de verre, cailloux coupants).

Si vous voyez des coupures, des fentes ou des trous, ne vous servez pas de votre bicyclette ! Faites-la vérifier par votre revendeur.

Il faut procéder aux vérifications suivantes avant chaque utilisation :

- vérifier le bon état et le bon fonctionnement de l'éclairage et de la sonnette ;
- vérifier le bon état et le bon fonctionnement des freins ;
- vérifier l'étanchéité des durites et des raccords des freins hydrauliques ;
- vérifier les pneus et les jantes par rapport à des dommages, à la concentricité et à la présence de corps étrangers, en particulier après avoir roulé en tout terrain ;
- vérifier l'état d'usure des pneus ;
- vérifier le bon état et le bon fonctionnement des amortisseurs ;
- vérifier que les vis, écrous, axes traversants et blocages rapides sont bien serrés (voir pages 10 et 39) ;
- vérifier que le cadre et la fourche sont en bon état et pas déformés ;
- vérifier le bon état et le bon réglage du guidon, de la potence, de la tige de selle et de la selle ;
- vérifier la fixation correcte de la tige de selle et de la selle. Essayer de tourner la selle et de la basculer vers le haut ou vers le bas ; elle ne doit pas pouvoir bouger ;
- Lorsque vous roulez avec des pédales automatiques, testez leur fonctionnement. elles doivent se débloquer facilement.
- Pour les BMX : vérifier le bon fonctionnement du rotor, la bonne fixation du guidon sur la potence et celle des repose-pieds.



N'utilisez pas votre bicyclette si vous n'êtes pas sûr qu'elle soit en parfait état. Faites-la vérifier par votre revendeur.

Faites-en régulièrement contrôler les principaux organes, surtout si vous l'utilisez beaucoup, que ce soit sportivement ou au quotidien.

Le cadre et la fourche, les amortisseurs ainsi que les éléments vitaux pour la sécurité que sont les roues et les freins peuvent s'user très vite dans ces conditions.

Si vous dépassez la durée d'utilisation ou de vie prévue de composants, ces derniers peuvent lâcher subitement. Ceci peut entraîner une chute et des blessures graves !

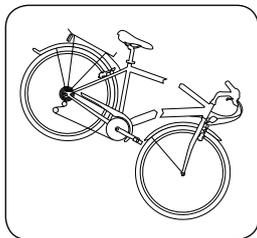


Il faut également procéder à ces vérifications avant de repartir après toute chute ou après que la bicyclette est tombée.

Les pièces en aluminium ne supportent pas toujours d'être dévoilées et les pièces en carbone peuvent souffrir de dommages invisibles !

Faites contrôler votre vélo par votre vélociste.

Lorsque l'on a fait une chute



Il faut inspecter toutes les parties du vélo pour vérifier l'absence de modifications. Il peut y avoir des fissures ou des déformations au cadre ou à la fourche, mais aussi des

pièces tordues. Si des pièces comme le guidon ou la selle ne sont plus bien en place, il faut en vérifier le réglage et s'assurer qu'ils sont en ordre de marche.

- Procéder à une inspection soignée du cadre et de la fourche. On arrive à détecter la plupart des déformations en examinant la surface sous divers angles en succession.
- Vérifier si la selle, la tige de selle, la potence ou le guidon ont conservé leurs bons réglages. Si ce n'est pas le cas, il ne faut **ABSOLUMENT PAS** forcer pour les remettre en place sans avoir préalablement desserré leur fixation. Resserrer les pièces obligatoirement au couple de serrage prescrit. Vous trouverez ces valeurs à la page 39 et au chapitre « Blocages rapides.
- Vérifiez si les deux roues sont bien en place dans le cadre et dans la fourche.
- Soulever une roue, puis une autre, et la faire tourner. Les jantes doivent passer bien régulièrement et sans contact entre les mâchoires des freins. Les pneus ne doivent pas toucher les freins. Sur les vélos à frein à disque, on vérifie l'absence de voile de la roue à l'écart entre le cadre ou la fourche et le pneu.

- Vérifier le bon fonctionnement des deux freins.
- Ne repartir pas sans avoir vérifié si la chaîne est bien en place sur son plateau et sur son pignon. Elle doit s'engrener parfaitement sur les dents. Si on se met à pédaler et que la chaîne saute, cela peut provoquer des chutes et éventuellement des blessures graves.

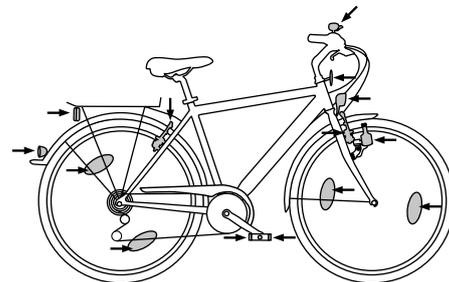


Les pièces en aluminium peuvent rompre sans crier gare si elles ont subi des déformations. Il ne faut pas utiliser de pièces ayant été déformées ou tordues, comme après une chute. De telles pièces sont à remplacer impérativement.

Les pièces en carbone peuvent avoir été gravement endommagées sans que cela ne se voie. Après une chute, faites inspecter toutes les pièces en carbone de votre vélo par votre revendeur.

Si vous constatez des déformations sur votre vélo, **NE L'UTILISEZ PLUS**. Ne pas resserrer des pièces desserrées sans les avoir contrôlées au préalable, et sans clé dynamométrique. Rapportez votre vélo à votre revendeur et demandez-lui de vérifier votre vélo en lui expliquant votre chute.

Dispositions légales

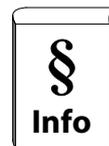


Avant de vous engager sur la voie publique, assurez-vous de connaître la réglementation en vigueur dans le pays.

Vous y trouverez les équipements obligatoires pour pouvoir circuler sur la voie publique.

Il y est précisé l'éclairage qui doit être monté sur le vélo ou qu'il y a lieu d'emporter, et le système de freinage devant l'équiper.

On y explique les conditions d'utilisation en fonction de l'âge et où l'on peut ou doit circuler selon l'âge. Il y est aussi expliqué les conditions de circulation des enfants sur la voie publique. On y trouve aussi précisée l'obligation éventuelle du port du casque.



Le bon vélo pour le bon usage



Une bicyclette est conçue pour transporter une seule personne. Le transport d'une personne supplémentaire doit se faire conformément au Code de la route. Les tandems constituent une exception. Le transport de bagages ne peut se faire qu'avec un équipement destiné à cet effet. Les enfants doivent obligatoirement être installés dans un siège pour enfant ou dans une remorque pour enfant conçue à cet effet. Il est recommandé de ne choisir que des équipements de la meilleure qualité.

Pour leur utilisation il y a lieu de respecter le poids total en charge.

(voir p. C5).



Poids total autorisé : poids du cycliste + poids du vélo + poids des bagages

Les indications de la présente notice ne sont valables que pour les types de bicyclettes précisés sur la couverture.

Les indications ne s'appliquant qu'à un type particulier de bicyclette sont dûment signalées.

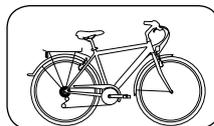
Une utilisation dans le cadre autorisé inclut le bon respect des consignes d'utilisation et d'entretien données dans la présente notice.

Si vous êtes équipé conformément à la réglementation nationale en vigueur, vous pouvez vous servir :

Type 1

Vélos de trekking

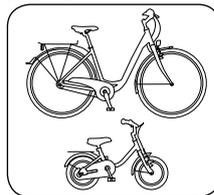
et les Pedelec, les vélos pour jeunes, les vélos pour enfants et les vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en tout terrain facile, de type



Type 2

Vélos de ville et cyclotouristes

et les Pedelec, les vélos pour jeunes, les vélos pour enfants et les vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et sur chemins carrossables.



Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

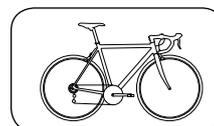
- d'une utilisation en tout terrain,
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

vélos ne sont pas conçus pour les sollicitations extrêmes, comme descendre des escaliers, faire des sauts, des acrobaties ou participer à des compétitions officielles. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.

Type 3

Vélos de course

et les Pedelec/ vélos jeunes/vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique sur surfaces lisses et sur voies carrossables. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.



Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

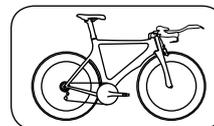
- d'une utilisation en tout terrain,
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

vélos ne sont pas conçus pour les sollicitations extrêmes, comme descendre des escaliers, faire des sauts, des acrobaties ou participer à des compétitions autorisées.

Type 4

Vélos de triathlon/TT

pour utilisation sur la voie publique sur surfaces lisses et sur voies carrossables. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.



Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instruc-

tions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- d'une utilisation en tout terrain,
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

vélos ne sont pas conçus pour les sollicitations extrêmes, comme descendre des escaliers, faire des sauts, des acrobaties ou participer à des compétitions autorisées.

Type 5

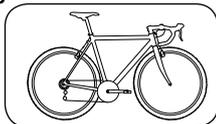
Les vélos de cyclocross

et les vélos pour jeunes, les vélos monovitesse / à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en tout terrain facile de type chemins de campagne et tracés de cross jalonnés. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- l'utilisation en terrain difficile, le franchissement d'obstacles
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

vélos ne sont pas conçus pour les sollicitations extrêmes, comme descendre des escaliers, faire des sauts, des acrobaties ou participer à des compétitions autorisées.



Type 6

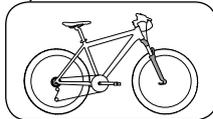
Les VTT – Débattement jusqu'à 120 mm env.

et les Pedelec, les vélos pour jeunes et les vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en terrain de difficulté moyenne de type chemins de campagne, chemins et tracés de cross. Ce type de vélo peut franchir de petits obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants).

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation en terrain difficile, sauts, descentes difficiles, bike-park
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

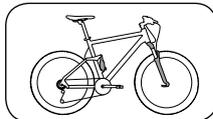
Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, comme la descente d'escaliers, les sauts, l'utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.



Type 7

Les vélos All Mountain – Débattement de 120 - 150 mm env.

et les Pedelec équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en tout-terrain. Ce type de



vélo supporte le franchissement d'obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Les petits sauts sont autorisés. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants, éventuellement protections).

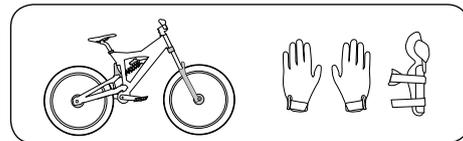
Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation extrême en tout-terrain difficile, très grands sauts, parcours downhill extrêmes ou utilisation agressive en bike-park
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, de type descentes difficiles, grands sauts, utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.

Type 8

Les enduro – Débattement de 150-180 mm env.



et les Pedelec équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en tout-terrain. Ce type de vélo supporte le franchissement d'obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Les sauts sont autorisés. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants à doigts longs, éventuellement protections).

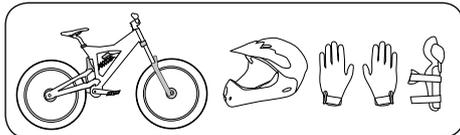
Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation en terrain difficile, grands sauts, parcours downhill extrêmes, utilisation agressive en bike-park
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, de type descente de marches ou sauts, utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.

Type 9

Les vélos Freeride/de descente– Débattement au delà de 180 mm



et les Pedelec équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en tout-terrain. Ce type de vélo supporte le franchissement d'obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Les sauts sont autorisés. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque intégral, gants à doigts longs, protections).

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instruc-

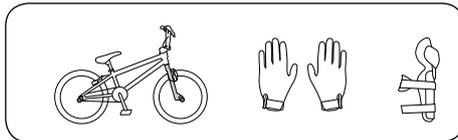
tions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation extrême en tout-terrain difficile, très grands sauts, parcours downhill extrêmes ou utilisation agressive en bike-park
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, par exemple utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties très osées.

Type 10

Les BMX



et vélos pour jeunes et les vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en terrain de difficulté moyenne de type chemins de campagne, parcours BMX, rampes et skate-parks. Ce type de vélo peut franchir de petits obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants, protections).

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

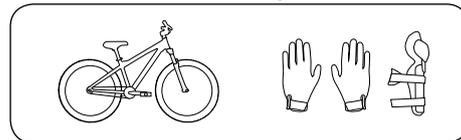
- utilisation en terrain difficile, sauts, descentes difficiles, bike-park

- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, de type descente de marches ou sauts, utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.

Type 11

Les vélos dirt/street/freestyle



et vélos pour jeunes et les vélos monovitesse/à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique et en terrain de difficulté moyenne de type chemins de campagne, parcours BMX, rampes et skate-parks. Ce type de vélo supporte le franchissement d'obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants).

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation extrême en tout-terrain difficile, très grands sauts, parcours downhill extrêmes ou utilisation agressive en bike-park
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, par exemple utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.

Type 12

Les vélos cyclocross / VTT

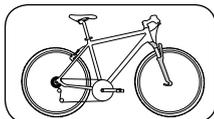
et les Pedelec, les vélos pour jeunes et les vélos monoviteses / à pignon fixe équipés à cet effet pour utilisation sur la voie publique, sur sol stable et en tout terrain facile de type chemins de campagne. Ce type de vélo peut franchir de petits obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation prévue. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- d'une utilisation en tout terrain
- de surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de vélo n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, comme la descente d'escaliers, les sauts, l'utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties.

La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.

Si vous ne savez pas bien à quelle catégorie appartient votre vélo, demandez à votre revendeur ou au fabricant quelles en sont les limites d'utilisation.



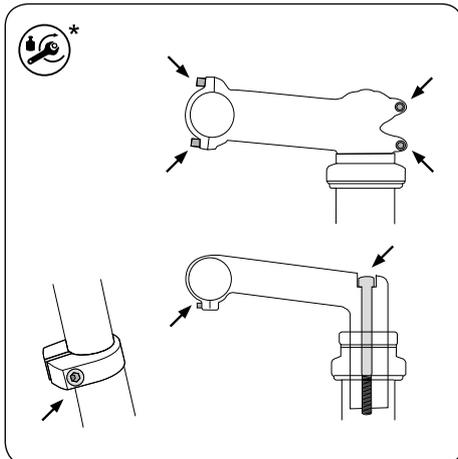
Informez-vous sur la législation en vigueur avant d'emprunter la voie publique. Ne roulez que sur des voies où la circulation est autorisée. en tenant compte d'éventuelles réglementations particulières.

Réglages individuels

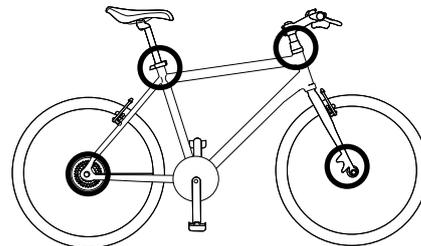
La fixation de la selle, de la tige de selle, du guidon et de la potence peut se faire au moyen de blocages rapides ou de vis ou de boulons.



S'agissant des potences, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant. Les interventions sur le guidon et la potence sont à réserver à votre revendeur.



Emplacements où peuvent se trouver des vis et boulons de réglage



Emplacements pouvant être équipés de blocages rapides et de liaisons vissées



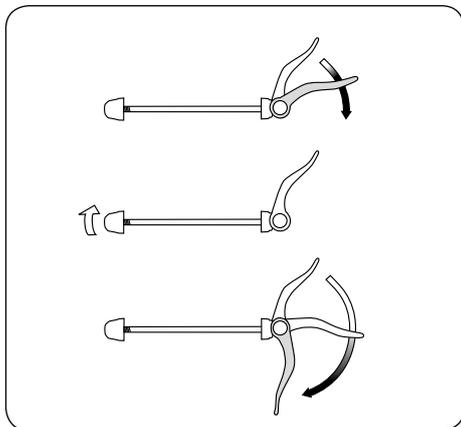
Pour l'utilisation et l'entretien des vélos équipés de moyeux through axle, consulter la notice du fabricant des moyeux.

Utilisation des blocages rapides et axes traversants

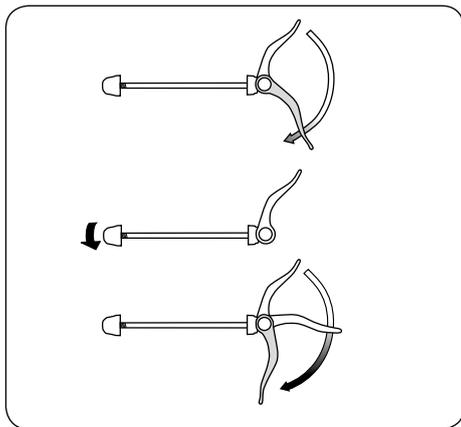
Les blocage rapides ainsi que les axes traversants sont des dispositifs permettant de fixer des éléments au vélo autrement que par une liaison vissée. Un blocage rapide a deux fonctionnalités : le levier permet d'assurer le blocage avec la force nécessaire, l'écrou permet de régler la force de blocage. Ce réglage se fait en position ouverte.



Bonne fermeture d'un blocage rapide – Une résistance commence à se manifester en milieu de course et on a besoin d'appuyer avec la paume pour assurer le blocage.



Pour un blocage plus faible



Pour un blocage plus fort



- Tous les blocages rapides doivent être bien bloqués avant utilisation.
- Vérifiez le bon serrage de tous les blocages rapides et axes traversants chaque fois que vous reprenez votre vélo après l'avoir laissé sans surveillance, ne serait-ce que quelques instants.
- En position fermée, le levier de blocage doit être bien rabattu à proximité du cadre, de la fourche ou de la tige de selle.
- En position fermée, le levier de blocage doit toujours être orienté vers l'arrière. Cela lui permet de ne pas s'ouvrir intempestivement en cours de route.



Lorsque l'on utilise un antivol, il faut qu'il protège aussi les roues ou autres éléments fixés au vélo par un blocage rapide.

Axes traversants

Sur les châssis actuels, on trouve également des axes traversants à la place de blocages rapides ou d'écrous. Ces axes traversants fonctionnent généralement comme des blocages rapides.

L'axe se visse d'un côté dans l'un des jambages de la fourche. Le levier assure le serrage du moyeu entre les deux jambages. Le moyeu et l'axe sont bloqués au moyen d'un levier à blocage rapide, qui fonctionne exactement comme un blocage rapide. Il existe également des systèmes où l'axe n'est qu'inséré ou vissé, puis bloqué par vissage. Consultez la notice du fabricant ci-jointe et faites-vous bien expliquer le système par votre revendeur.

Les indications ci-dessous sont destinées aux axes traversants pour fourches Rockshox, mais s'appliquent largement à d'autres types de fourches.



Une roue mal montée peut présenter du jeu ou même se détacher du vélo, Ceci peut endommager le vélo ou provoquer des blessures graves, voire mortelles. C'est pourquoi il est important de bien respecter les consignes suivantes :

- Vérifier que l'axe, les pattes de fourche et le mécanisme de blocage rapide soient bien propres.
- Demandez à votre revendeur de vous montrer comment monter correctement votre roue avant avec l'axe traversant.
- Prenez toutes les précautions nécessaires pour en assurer un bon montage.
- N'utilisez jamais un vélo si vous n'êtes pas sûr que la roue est bien montée et ne risque pas de se détacher.

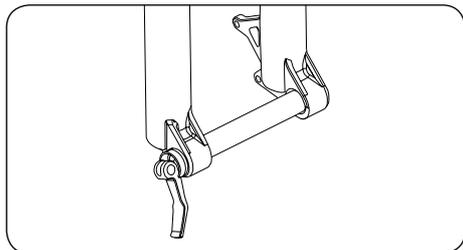
Montage

Disposez la roue dans les pattes de la fourche. L'axe du moyeu doit être bien en place dans les pattes. Pour les freins à disque il faut s'assurer de ce que le disque soit bien pris dans l'étrier de frein.

Contrôler que ni le disque ni le moyeu ni des vis de fixation du disque ne viennent frotter contre le bas des fourreaux de la fourche. Si vous ne savez pas comment se règlent les freins à disque, consultez la notice du fabricant des freins.

Mise en place et blocage

1. Ouvrir le levier de blocage rapide. S'assurer de ce que les ergots du levier entraînent bien l'axe par l'encoche prévue à cet effet sur l'axe.
2. Enfoncer l'axe dans le moyeu jusqu'en butée, par la droite, puis le tourner pour le visser dans le filetage de la patte.



Axe traversant dans les pattes de la fourche, sans moyeu, sur une fourche Rock Shox®

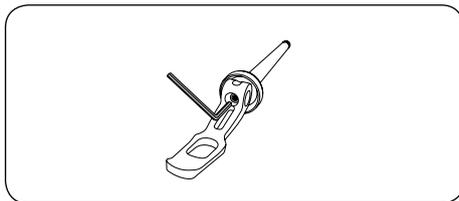
3. Pour fixer l'axe dans les pattes, faire s'enclencher les ergots du levier de blocage rapide dans l'encoche de l'extrémité de l'axe, ce qui permet de visser l'axe (en tournant à la main dans le sens des aiguilles d'une montre). Cela fait, fermer le blocage rapide en le rabattant.

En le refermant, on doit sentir une forte résistance pour que le levier arrive en position rabattue à l'horizontale (à 90° par rapport au bas du fourreau).

L'effort à faire doit laisser une trace bien visible sur la paume.

Si le levier se laisse rabattre sans opposer de résistance et sans laisser de trace visible sur la paume, c'est que la force de blocage est insuffi-

sante. Pour arriver à un bon réglage, procéder comme suit : Ouvrir le levier de blocage, puis serrer lentement la vis de fixation du blocage jusqu'à obtenir un serrage suffisant. Pour un blocage plus fort, ouvrir le blocage rapide et mettre une clé Allen de 2,5 mm dans la vis de réglage du blocage, au milieu de l'entraîneur du levier



Axe traversant avec levier de blocage rapide et clé Allen pour le réglage

Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. Révérifier la force de blocage. Répéter l'opération jusqu'à avoir un blocage suffisant.

Il ne faut pas utiliser d'autres outils pour fixer l'axe aux pattes de la fourche. Un serrage trop fort peut endommager l'axe et/ou les pattes.



Une fois refermé, il ne faut plus toucher au levier de blocage rapide. S'il changeait de position, cela pourrait vouloir dire que l'axe est desserré, avec tous les risques que cela peut entraîner, allant jusqu'à des blessures graves, voire mortelles.

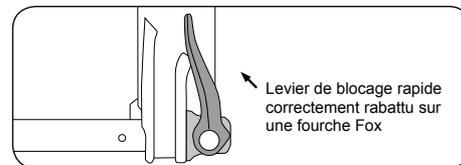
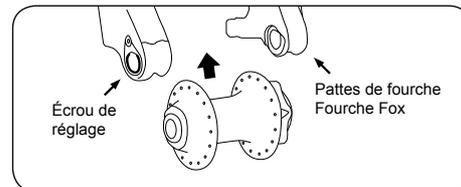
Démontage

1. Ouvrir le levier de blocage rapide et en introduire l'ergot dans la fente prévue à cet effet dans le flasque de l'axe.
2. Tourner le levier dans le sens contraire des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que l'axe sorte du filetage de la fourche du côté opposé. Retirer l'axe de son moyeu.

Les vélos équipés de fourches de marque Fox fonctionnent selon le même principe, avec la différence que l'axe traversant s'insère dans la fourche par la gauche.

Axes traversants d'autres fabricants

Les axes traversants d'autres fabricants peuvent présenter de légères différences, avec par exemple la force de blocage qui peut s'augmenter en retirant un écrou logé dans la patte, et en le remettant en place après l'avoir tourné dans le sens des aiguilles d'une montre.

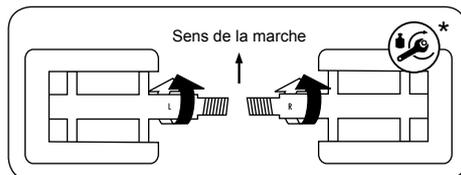




Il faut toujours vérifier le bon blocage de tous les blocages rapides et des axes traversant avant de se servir de son vélo, même si on ne l'a abandonné qu'un bref instant. Vous ne devez vous mettre en route que si tous les serrages rapides sont bien fermés.

Montage des pédales

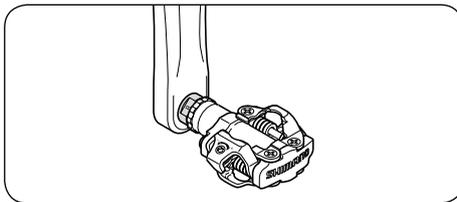
Si votre bicyclette vous a été livrée avec les pédales non montées, il faut les visser sur les manivelles avec une clé adaptée. Il faut bien faire attention que les deux pédales se vissent en sens contraire et se bloquent très fort (voir p. 39). Il faut enduire les filetages de graisse au préalable.



Pour l'utilisation de pédales à cale-pied, consultez la notice du fabricant. N'oubliez pas de vous exercer à l'utilisation des cale-pieds dans un endroit à l'écart de la circulation. Une sangle de cale-pied très serrée **EMPÊCHE** de retirer le pied ! Cela peut entraîner des chutes et des blessures.



Lorsque vous êtes équipé de pédales automatiques, il faut absolument lire la notice du fabricant. Il faut d'abord s'exercer à mettre et à retirer ses chaussures de pédales automatiques en roulant dans un endroit peu fréquenté. Les pédales automatiques dont on a du mal à se dégager sont très dangereuses !



Source : Shimano® techdocs

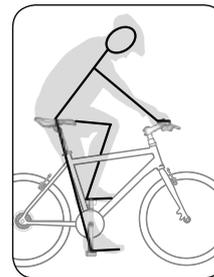


Avec les pédales automatiques, on peut régler la force nécessaire pour dégager la chaussure de la pédale. Il est recommandé au début de choisir un réglage permettant un dégagement très facile. Les pédales automatiques sont à nettoyer régulièrement avec un lubrifiant-nettoyant en bombe approprié.

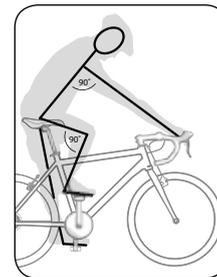
Réglage de la selle

Il faut avant d'utiliser son vélo pour la première fois régler la position de la selle et du guidon en fonction de votre taille. C'est indispensable à la fois pour votre sécurité et votre santé.

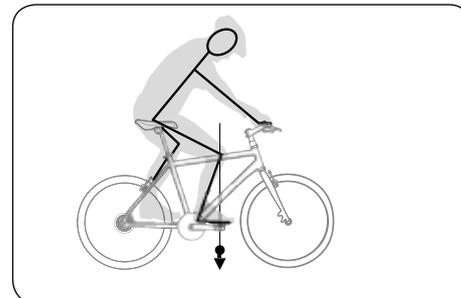
Pour cela, il faut régler la hauteur et l'inclinaison de la selle et la hauteur et l'inclinaison de l'ensemble guidon-potence.



Bon réglage de la hauteur de selle



Genou plié à 90° au moins, angle bras-torse 90°



Le genou doit se trouver à la verticale de l'axe de la pédale avant

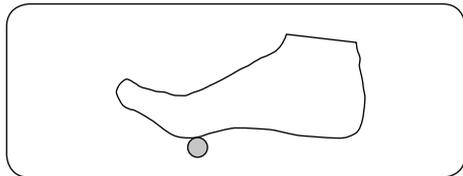
Réglage de la hauteur de selle

Régler la selle à sa hauteur approximative. S'asseoir sur le vélo (en se faisant aider ou en s'appuyant à un mur ou à une rambarde).

Amener une pédale le plus bas possible et poser le talon dessus. La jambe doit être en extension.

En remettant le pied à la bonne position, elle doit se retrouver légèrement fléchie.

La bonne position du pied sur la pédale s'obtient en mettant la partie la plus large du pied au-dessus de l'axe de la pédale.



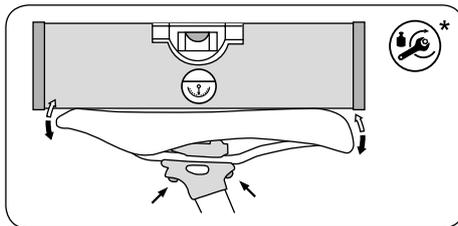
Lorsque l'on utilise des pédales automatiques, il faut régler les cales de façon à retrouver cette position du pied. Cela prévient d'éventuels dommages à l'appareil moteur et assure une transmission de puissance optimale.



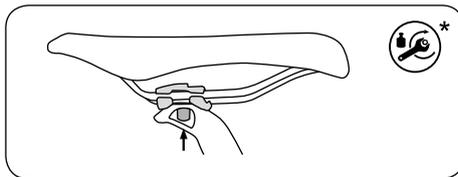
Pour les enfants et les personnes qui ne sont pas parfaitement à l'aise sur un vélo, il faut régler la hauteur de la selle de façon à pouvoir poser à terre avec la pointe des pieds. Sans cela, il y aurait un risque de chute, et éventuellement de graves dommages corporels, lorsque le vélo est à l'arrêt.

Réglage de l'inclinaison de la selle

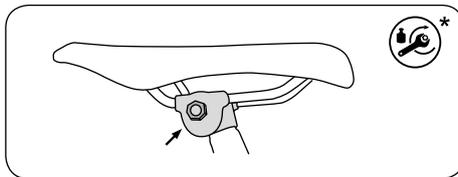
Une fois la hauteur de selle réglée, il faut en vérifier et en régler l'inclinaison. Le dessus de la selle doit être horizontal. Ce réglage se fait vis de blocage de la tige de selle desserrées.



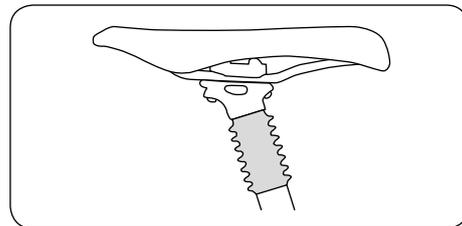
Fixation avec joues latérales



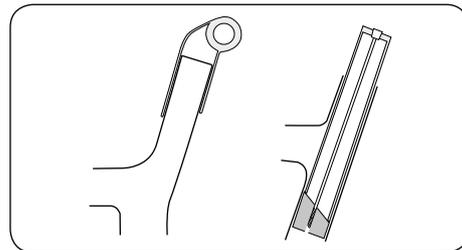
Tige de selle à deux vis



Tige de selle suspendue



Tige de selle à fixation à vis unique



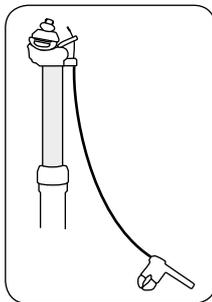
Tige de selle intégrée

Si votre vélo est équipé d'une tige de selle intégrée, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant.



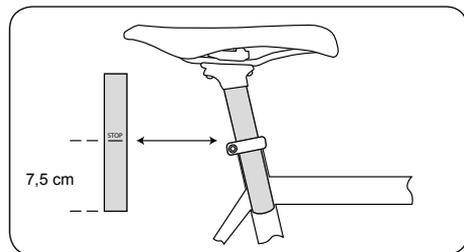
Avant de monter en selle, vérifiez que la selle et la tige de selle soient bien bloquées. Prenez la selle par l'avant et par l'arrière et essayez de la faire tourner. Elle ne doit pas bouger.

Si votre VTT est équipé d'une tige de selle télescopique, n'oubliez pas de consulter la notice du fabricant ci-jointe avant utilisation.



i Pour le réglage et l'utilisation des tiges de selle suspendues et des tiges de selle télescopiques, consultez la notice du fabricant.

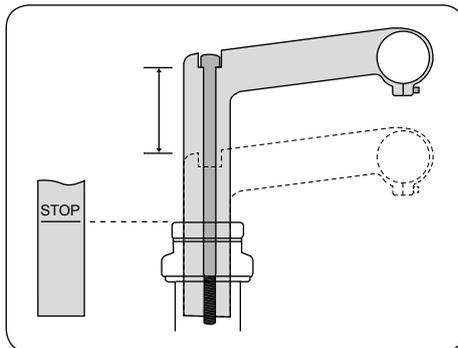
i Il ne faut jamais sortir la tige de selle du cadre plus haut que le repère gravé dessus ! En l'absence de repère, il faut toujours laisser une longueur d'au moins 7,5 cm dans le tube de selle.



Réglage du guidon et de la potence

Il existe différents types de potences :

potence à plongeur

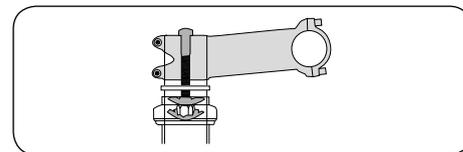


Il est possible de régler la hauteur de la potence



Tout réglage de la potence modifie la position du guidon. Il faut que toutes les manettes restent toujours bien accessibles et fonctionnelles. Il faut vérifier que les fils et les câbles soient tous suffisamment longs pour ne gêner en rien les mouvements du guidon.

potence Aheadset



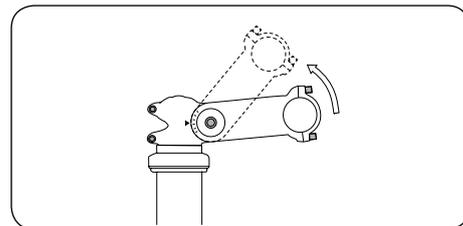
La hauteur peut se régler comme suit :

- par montage d'autres entretoises sur ou sous la potence
- par inversion de la potence
- par remplacement de la potence



C'est une opération qu'il faut confier à votre revendeur.

potence réglable



Il est possible de régler l'inclinaison de la potence



S'agissant des potences, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant. Les interventions sur le guidon et la potence sont à réserver à votre revendeur.



Le BMX se pratique en position debout. Faites-vous conseiller par votre revendeur sur la bonne position de conduite.

Réglage des manettes de frein

Les manettes de frein sont à régler de façon à pouvoir les actionner en toute sécurité et à pouvoir freiner sans fatigue. Repérez bien quelle manette actionne quel frein.

Certains freins comportent des limiteurs de freinage (« modulateurs de puissance »). Ce dispositif a pour but d'empêcher de freiner trop fort, et par conséquent de bloquer les roues (ce qui peut être très dangereux).



Toutefois, en actionnant la manette très fort, ou en fin de course, la force de freinage peut augmenter brutalement !

Prenez le temps de vous habituer à cette particularité. Demandez la notice du fabricant et faites-vous l'expliquer.



Les manettes de frein doivent être orientées de façon à permettre aux mains de les actionner en toute sécurité et sans fatigue (les mains se trouvant dans le prolongement naturel des bras en extension).

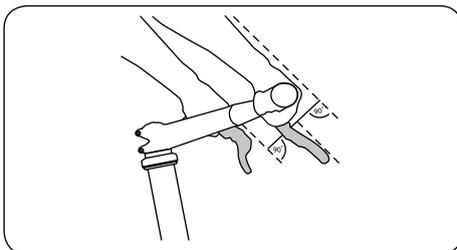


Avant d'entamer votre premier parcours, assurez-vous de la position des leviers de frein.

Dans le cas de changements de vitesse à moyen, c'est en général le levier de frein installé sur le côté droit du guidon qui agit sur le frein de roue avant.

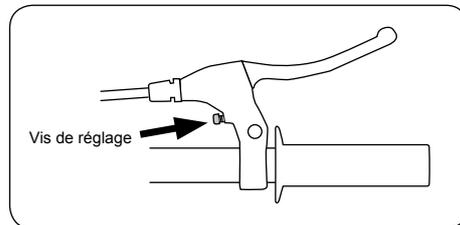
Dans le cas de dérailleurs, il s'agit du levier de frein installé du côté gauche.

Si vous désirez inverser la position des leviers de frein au niveau de la poignée de guidon, veuillez vous adresser à un atelier spécialisé pour le montage.

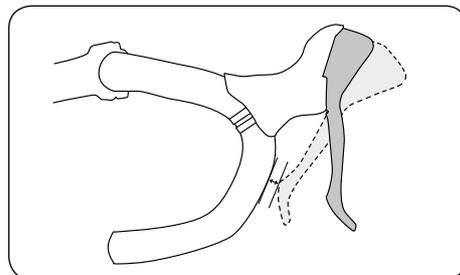
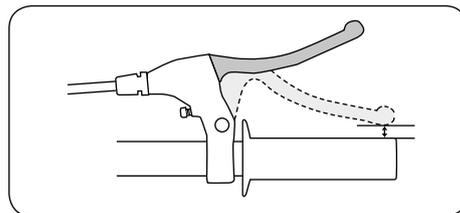


Pour pouvoir bien actionner les manettes lorsqu'on a de petites mains, une vis de réglage (située sur le montant de la manette) permet de rapprocher la manette du guidon.

Sur certains modèles, il est possible de rapprocher les manettes de frein au moyen d'accessoires spéciaux.



Le câble est à régler de façon à ce que la manette ne touche pas le guidon même lorsqu'on freine très fort.



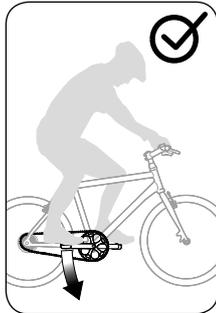
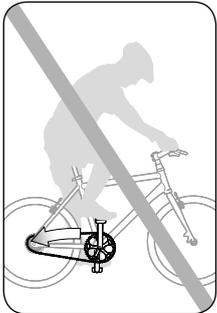
Les enfants et le vélo

Frein à rétropédalage

Les freins à rétropédalage s'actionnent en appuyant sur les pédales vers l'arrière et non plus vers l'avant. À ce moment, on ne dispose plus de la roue libre et les pédales ne peuvent plus tourner vers l'arrière !

i Avec un frein à rétropédalage, c'est avec le pédalier en position horizontale qu'on freine le mieux. Si vous avez une pédale en haut et une autre en bas, l'effet de levier n'est pas suffisant pour bien freiner.

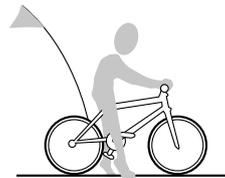
i Dans les longues descentes, l'efficacité d'un frein à rétropédalage peut beaucoup diminuer ! Cela est dû au fort échauffement que provoque un freinage prolongé. Dans les longues descentes, il faut aussi freiner avec le frein avant. Laissez au frein à rétropédalage le temps de se refroidir, en évitant de le toucher.



Vélo pour enfants/stabilisateurs

Votre responsabilité en tant que parent ou que surveillant légal est grande lorsqu'un enfant veut faire du vélo, c'est-à-dire s'aventurer sur la voie publique.

- Prenez le temps de faire essayer le vélo à l'enfant en l'accompagnant dans un endroit peu fréquenté (parking, prairie).
- Expliquez-lui bien qu'il ne doit faire du vélo qu'avec un casque et des vêtements de couleur claire visibles de loin.
- Réglez la selle et le guidon suffisamment bas pour qu'il puisse bien mettre les pieds à terre en cas de difficulté – il est important qu'il se sente en sécurité pour un bon apprentissage.
- Expliquez-lui l'utilisation des freins avant et arrière et faites-le s'entraîner. L'utilisation du freinage par rétropédalage et l'utilisation prudente du frein avant commandé par la manette au guidon demandent un certain apprentissage.



Lorsque vous utilisez des stabilisateurs, n'oubliez pas de lire soigneusement la notice du fabricant ! Les stabilisateurs doivent être très bien fixés, votre enfant compte dessus ! Si vous n'êtes pas parfaitement sûr de les avoir bien montées, n'hésitez pas à vous adresser à votre revendeur.



L'utilisation de stabilisateurs peut aider votre enfant à apprendre à faire du vélo. Cela lui évite de tomber et le met en confiance. Toutefois il s'habitue à cette stabilité et n'apprend pas à se tenir en équilibre et à procéder à toutes les corrections de trajectoire nécessaires. C'est pourquoi il faut être particulièrement attentif au moment où on enlève les stabilisateurs. L'enfant doit prendre de nouvelles habitudes.

Transport d'enfant/ remorques pour enfant

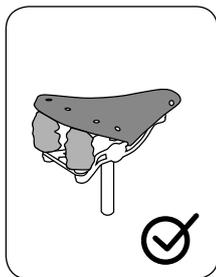
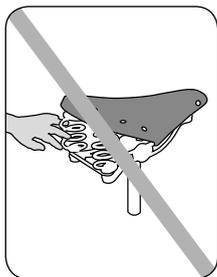
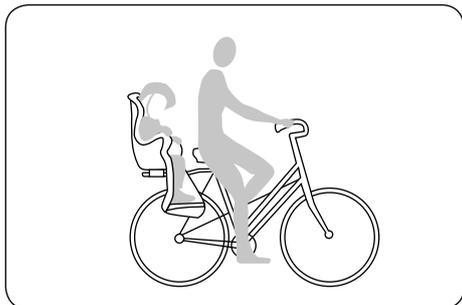
- N'utilisez que des sièges pour enfant offrant toute sécurité et homologués !
- L'enfant doit porter un casque ; ses pieds ne doivent pas pouvoir entrer en contact avec des pièces mobiles comme les rayons.
- La présence d'un siège pour enfant affecte le comportement du vélo. Cela rallonge les distances de freinage et rend le guidon plus difficile à maîtriser. Habituez-vous au siège pour enfant en vous entraînant dans un endroit peu fréquenté.
- N'oubliez pas de consulter les notices des fabricants ci-jointes.



Il ne faut monter de siège pour enfant que sur les bicyclettes sur lesquelles c'est possible.

L'utilisation de la fibre de carbone n'est pas autorisée dans les sièges pour enfant.

Il ne faut jamais fixer un siège pour enfant à la tige de selle. Il est conseillé d'envelopper tous les ressorts et les pièces mobiles de la selle et de la tige de selle pour protéger l'enfant. Assurez-vous que l'enfant ne puisse pas y introduire les doigts. Il y a un grand risque de blessure.



En Allemagne, l'utilisation des sièges pour enfant n'est autorisée que jusqu'à l'âge de 7 ans, et le cycliste ne doit pas avoir moins de 16 ans. Renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays.



Lorsque votre bicyclette vous est livrée avec des accessoires non montés, prenez la peine de consulter les notices des fabricants.

S'agissant de remorques pour enfant :

- on a intérêt à ne choisir que la meilleure qualité ;
- il faut ne les accrocher qu'à des bicyclettes et à des crochets prévus ou autorisés à cet effet par le fabricant.
- les automobilistes « oublient » très facilement de voir une remorque pour enfant dans la circulation ! Pour une meilleure visibilité, utilisez des fanions de couleur vive et un éclairage autorisé. Adressez-vous à votre revendeur pour les accessoires de sécurité.
- Il faut tenir compte du fait qu'un vélo qui tire une remorque est nettement plus long qu'un vélo seul. La présence de la remorque modifie également le comportement de l'ensemble dans les virages. Tout cela demande une certaine habitude pour s'insérer dans la circulation. Avant de se lancer sur la route, il faut d'abord s'exercer avec la remorque vide dans un endroit à l'abri de la circulation.

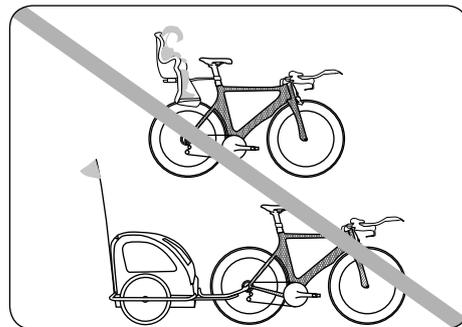


Vérifier si le fabricant de la remorque donne des indications de charge maximale et de vitesse maximale autorisées. Il y a lieu de se conformer à ces valeurs. Il est interdit aux enfants en dessous de 16 ans de rouler avec une remorque.



Les bicyclettes à suspension avant et arrière ne doivent pas être utilisées avec des remorques et des remorques pour enfant.

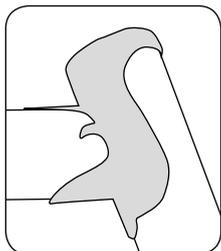
Leurs fixations et leurs roulements ne sont pas conçus pour résister aux forces correspondantes. Il peut en résulter une usure accélérée et de la casse, avec de graves conséquences.



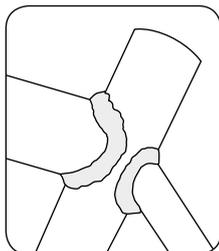
Cadre

Suivant le type et la fonction du vélo, les formes du cadre sont différentes. Les cadres modernes sont constitués de matériaux différents tels que des alliages d'acier, d'aluminium ou du carbone (fibres de carbone).

Grâce aux progrès réalisés au niveau des matériaux et de la construction, il est possible, de nos jours, de fabriquer toutes les formes de cadre de façon sûre et stable à la conduite. Ainsi, malgré le fait que le cadre soit bas, ce qui rend la montée confortable, vous pouvez être sûr de toujours rouler en sécurité avec votre Flyer, et ce même avec des bagages.



Cadre en acier manchonné



Cadre en aluminium soudé



Si l'on venait à vous voler votre vélo, sachez qu'il peut être identifié grâce au numéro du cadre. Veuillez toujours noter le numéro dans son intégralité et dans le bon ordre. Sinon, une identification précise n'est pas possible.

Dans la documentation remise avec votre FLYER, vous trouverez un paragraphe dans lequel vous pouvez inscrire le numéro du cadre.

Le numéro du cadre peut être gravé dans différents endroits du cadre. Il se trouve souvent sur le tube de selle, sur une patte ou sur le boîtier de pédalier.



Vous ne devez en aucun cas rouler avec un cadre déformé ou fissuré. Ne jamais réparer vous-même des éléments endommagés car vous risquez un accident. Les pièces défectueuses doivent être remplacées par un revendeur spécialisé. Ne réutilisez votre vélo qu'après le remplacement. Faites inspecter votre vélo par un revendeur spécialisé après un accident ou une chute.

Un cadre ou des pièces endommagés peuvent provoquer des accidents. Si votre vélo ne roule pas bien droit, cela peut venir du fait que le cadre ou la fourche sont voilés. Veuillez vous adresser à un revendeur spécialisé afin de faire vérifier le cadre et la fourche et de faire aligner les roues, le cas échéant.

Accessoires non montés



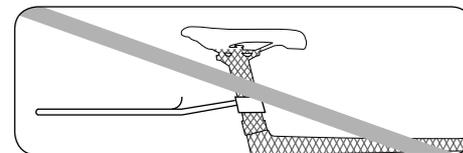
Vous devez toujours installer les accessoires joints conformément aux spécifications et aux instructions. Vous devez respecter les bons couples de serrage pour tous les raccords à vis (voir le chapitre XX « Couples de serrage dans le cas de raccords à vis »)

- N'utiliser que des accessoires qui satisfont les exigences des prescriptions légales et du code de la route.
- L'utilisation d'accessoires non homologués peut provoquer des accidents. Il convient donc de n'utiliser que des accessoires et éléments installés d'origine qui sont adaptés à votre vélo.
- Demandez conseil à votre revendeur.

Porte-bagages non montés



Il ne faut monter de porte-bagages que sur des vélos qui le permettent. Utiliser pour cela les points de fixation prévus. Pour les cadres et les pièces en carbone, demandez à votre revendeur si et comment on peut transporter des bagages. Un porte-bagages ne doit pas se fixer à la tige de selle, qui n'est absolument pas prévue à cet effet ! La surcharge provoquée par un porte-bagages peut faire casser la tige de selle, ce qui peut entraîner des chutes graves.

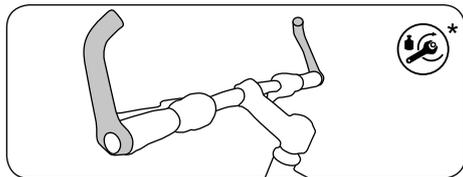




Lorsque vous chargez un porte-bagages, veillez à ne pas couvrir le feu avant, le feu arrière ou les catadioptres du vélo !

Évitez de charger un côté du porte-bagages plus que l'autre.

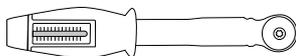
Cornes de guidon



Les embouts de guidon et les cornes de guidon doivent toujours être fixés sur le guidon avec le bon couple de serrage, sinon vous risquez de chuter. Avant le montage, vous devez savoir s'il existe une autorisation du fabricant de guidon ; ce n'est qu'à cette condition que les embouts de guidon peuvent être montés.



Il n'est pas toujours possible de combiner un cadre en carbone avec n'importe quelle autre pièce en carbone ! Conformez-vous aux instructions se trouvant dans la notice du fabricant. Renseignez-vous auprès de votre revendeur.



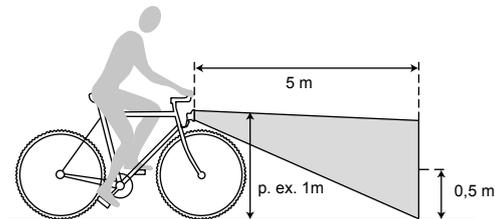
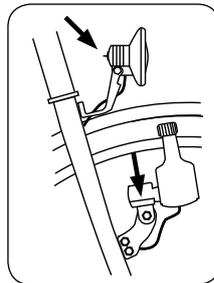
Les accessoires

Accessoires/Entretien/Pièces de rechange

L'éclairage

Les dynamos de roue s'enclenchent le plus souvent en appuyant dessus par le haut.

Avec les dynamos de moyeu, il y a un interrupteur au dos du feu avant ou au guidon. Les éclairages munis d'un capteur s'allument et s'éteignent automatiquement.



Éclairage

Selon le système d'éclairage installé sur votre vélo, les ampoules à remplacer sont différentes. Les indications concernant les ampoules sont données dans la liste qui suit.

Pièces utilisées Éclairage

Données d'identification des ampoules

Feu avant	6 V	2,4 W
Feu avant halogène	6 V	0,6 W
Feu arrière	6 V	0,6 W
Feu arrière avec feu de position	6 V	0,6 W
Éclairage avec ampoules à LED	Les ampoules à LED ne sont pas remplaçables	
Dynamo	6 V	3 W
Dynamo de moyeu	6 V	3 W



Consultez la notice accompagnant votre éclairage. Lorsque l'éclairage ne marche pas, avec les feux classiques c'est le plus souvent l'ampoule qui a rendu l'âme. Il n'est pas très difficile de changer soi-même une ampoule. Vous trouverez des ampoules de rechange chez votre revendeur. Dans les feux modernes à DEL, les diodes ne se changent pas.



Nettoyez régulièrement les feux et les catadioptres. Pour cela il suffit d'eau chaude et de détergent pour la vaisselle ou le ménage. Les contacts électriques s'entretiennent avec une huile en bombe appropriée.

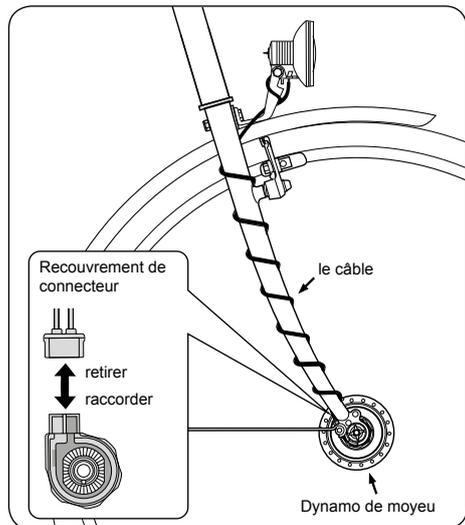


Il est absolument vital d'avoir un éclairage en bon état de marche ! Faites-le vérifier par votre revendeur.

Dynamo

La dynamo produit l'énergie électrique nécessaire pour le feu avant et le feu arrière.

Dynamo de moyeu

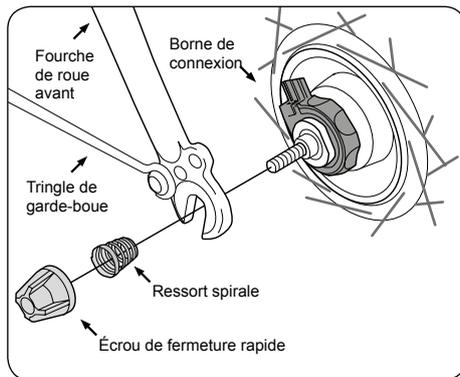


Si votre FLYER est équipé d'une dynamo moyeu, vous pouvez la mettre en marche ou l'arrêter de manière simple au moyen d'un interrupteur situé sur le côté arrière de votre feu de roue avant. Si le système d'éclairage de votre vélo possède un capteur de lumière, la dynamo se met en marche ou s'arrête automatiquement.



Pour démonter la roue avant, il faut d'abord retirer la connexion du câble d'éclairage.

Pour l'installation du câble d'éclairage, la borne de connexion de la dynamo moyeu doit être installée du côté droit dans le sens de marche. Reliez de nouveau correctement les connecteurs entre eux et vérifiez le fonctionnement de l'éclairage. Pour cela, tournez la roue avant et vérifiez que le feu s'allume.



Source : Shimano® techdocs

Panne du système d'éclairage



Le système d'éclairage est un élément de sécurité, son bon fonctionnement est vital ! En cas de panne ou de dysfonctionnement passager, les travaux de contrôle ou d'entretien doivent obligatoirement être effectués par un revendeur agréé !



Nettoyez les catadioptrés et les feux de votre système d'éclairage à intervalles réguliers ! Il suffit pour cela d'utiliser de l'eau chaude et du liquide-vaisselle. Maintenez les points de contact dans un état propre et conducteur à l'aide d'une huile d'entretien appropriée !

Votre Flyer est équipé d'un système d'éclairage moderne. Celui-ci offre, outre la fonction d'éclairage pure, des fonctions de sécurité, telles que le feu de position. Si vous êtes à l'arrêt la nuit, par exemple à un feu tricolore, vous restez malgré tout visible pour les autres usagers de la route.

De la même façon, certains modèles sont équipés du feu de circulation diurne nouvellement développé. Celui-ci est alimenté par des sources de tension différentes, suivant la situation de conduite. Veuillez lire à ce sujet les notices jointes du fabricant de composants.

Garde-boue

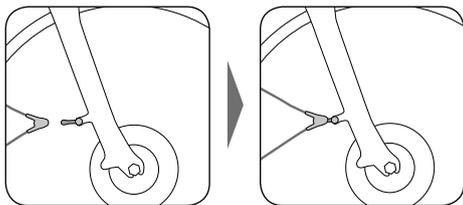
Les garde-boues sont fixés dans une position correcte au moyen de tringles spéciales. Si le bord intérieur du garde-boue est positionné parallèlement au pneu comme un anneau, les tringles présentent la longueur optimum. Dans le cadre d'une utilisation normale, le garde-boue ne doit pas se détacher. Il est pourvu d'une fixation de sécurité pour le cas où un objet serait coincé entre le garde-boue et le pneu. Cette fixation de sécurité se détache alors de son support afin d'éviter une chute.

i Descendez immédiatement du vélo si un corps étranger est coincé entre le pneu et le garde-boue. Le corps étranger doit être retiré avant que vous ne poursuiviez la route. Sinon, vous risquez une chute et des blessures graves.

i Vous ne devez en aucun cas continuer à conduire avec une tringle de garde-boue détachée car celle-ci pourrait se coincer dans la roue et la bloquer.

Les garde-boues endommagés doivent impérativement être remplacés par un revendeur spécialisé avant que vous repreniez la route. De même, vérifiez régulièrement si les tringles sont bien fixées dans les sécurités anti-arrachement.

Reclipsage des tringles



Comme on peut voir dans la figure, un clip en plastique est fixé sur la tringle.

- Ce clip est enclenché au niveau du logement Easy-Clip de la fourche
- Les garde-boues sont orientés de façon à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec le pneu.

Porte-bagages

i La présence de bagages affecte la tenue de route. Cela rallonge entre autres la distance de freinage, ce qui peut être la cause de graves accidents. ce qui peut être la cause de graves accidents. Il y a lieu d'adapter son mode de conduite, ce qui veut dire qu'il faut freiner plus tôt et maîtriser un guidon plus lourd. Il ne faut transporter de bagages que sur un porte-bagages prévu à cet effet ! Un porte-bagages ne doit pas se fixer à la tige de selle, qui n'est absolument pas prévue à cet effet ! La surcharge provoquée par un porte-bagages peut faire casser la tige de selle, ce qui peut entraîner des chutes graves !

- Il ne faut fixer de siège pour enfant à un porte-bagages que si le siège est prévu à cet effet et que le fabricant l'autorise.
- Il faut veiller à ce que rien ne puisse se prendre dans les rayons et dans les roues en rotation.

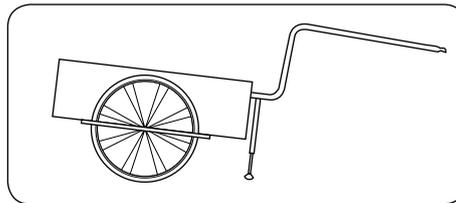
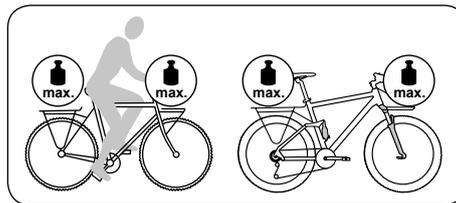
i Lorsque vous voyagez chargé, il ne faut pas dépasser le poids total autorisé de la bicyclette (voir p. C5). La charge admise pour le porte-bagages est indiquée dessus.

i Lorsque vous chargez un porte-bagages, veillez à ne pas couvrir le feu avant, le feu arrière ou les catadioptres du vélo !

Évitez de charger un côté du porte-bagages plus que l'autre.

Porte-bagages avant

i Les porte-bagages avant se fixent à l'axe avant ou à la fourche. Les porte-bagages avant affectent notablement la conduite de la bicyclette ! Faites des essais porte-bagages avant chargé dans un endroit peu fréquenté !



i Renseignez-vous pour savoir si votre vélo peut s'utiliser avec une remorque. Cette information doit se trouver dans la documentation que vous a remis votre revendeur lorsque vous avez acheté votre vélo.

Utiliser exclusivement des remorques homologuées. Sont homologuées par exemple les remorques marquées « GS » (geprüfte Sicherheit). Faites-vous conseiller par votre revendeur. Il se chargera aussi du bon montage de l'attelage qui est nécessaire.

Il faut tenir compte du fait qu'un vélo qui tire une remorque est nettement plus long qu'un vélo seul. La présence de la remorque modifie également le comportement de l'ensemble dans les virages. Tout cela demande une certaine habitude pour s'insérer dans la circulation. Avant de se lancer sur la route, il faut d'abord s'exercer avec la remorque vide dans un endroit à l'abri de la circulation.



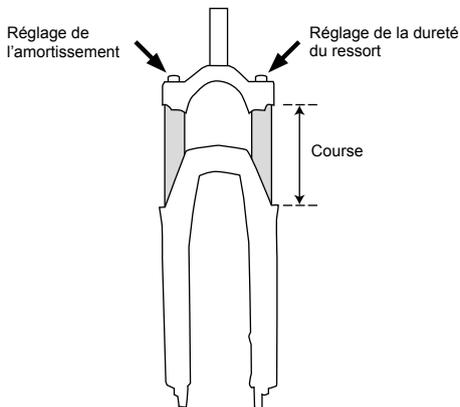
Ne pas oublier de lire la notice d'utilisation du fabricant, qui donne généralement des conseils pour bien rouler attelé. On peut aussi consulter le site Internet du fabricant.

Vérifier si le fabricant de la remorque donne des indications de charge maximale et de vitesse maximale autorisées. Il y a lieu de se conformer à ces valeurs. Il est interdit aux enfants en dessous de 16 ans de rouler avec une remorque.

La suspension

Sur les bicyclettes suspendues, les amortisseurs doivent se régler en fonction du poids du cycliste et de l'utilisation. C'est une opération qui demande un certain savoir-faire. Il est recommandé de se faire aider par son revendeur. Lisez soigneusement la ou les notices correspondant aux amortisseurs de votre bicyclette.

La fourche suspendue d'un vélo tous chemins peut se présenter comme cela :



Le réglage d'une fourche à ressorts doit se faire conformément à la notice du fabricant de la fourche. De manière générale, lorsqu'on roule sur des irrégularités de la route, la fourche doit travailler de façon visible, mais sans arriver en butée.

Avec un bon réglage, lorsque le cycliste est simplement en selle, la suspension s'enfonce d'environ 10 à 15 % de sa course (cyclocross), 15-20 % (vélo de randonnée) ou 25-33 % (enduro, freeride, descente).

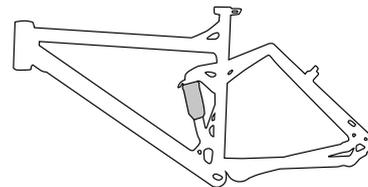


Il est important pour conserver un bon amortissement de nettoyer régulièrement la fourche. Pour cela il suffit d'eau chaude et de détergent pour vaisselle. On peut aussi utiliser un nettoyant spécial. Pour la lubrification, qu'il faut effectuer après chaque nettoyage, mais aussi à intervalles réguliers, vous trouverez du lubrifiant en bombe approprié chez votre revendeur. Il en va de même pour les selles suspendues.



La plupart des tiges de selle suspendues peuvent se régler en fonction du poids. Cela implique le plus souvent de les démonter. Pour cela, consultez votre revendeur.

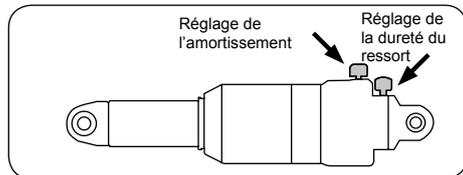
Cadres suspendus et amortisseurs



Sur les cadres suspendus, il y a un bras de suspension mobile équipé d'un amortisseur.

Certains amortisseurs fonctionnent avec un ressort métallique, d'autres avec un ressort pneumatique. L'amortissement (la vitesse compression et d'extension) est réglable sur les amortisseurs de haut de gamme.

Un amortisseur typique ressemble à ceci :



Pour plus de détails, consultez les notices des fabricants ci-jointes.

i Évitez de nettoyer votre bicyclette au karcher. En effet, le liquide sous pression arrive à entrer dans les roulements, même s'ils ont des joints, ce qui est très destructeur.

La tige de l'amortisseur et le joint sont à nettoyer avec un chiffon doux dans le cadre de l'entretien régulier. Ensuite, pulvériser un lubrifiant sur la tige et le joint pour les protéger. Il existe des produits spéciaux pour cela, de marque Brunox®.

Il faut vérifier régulièrement si les articulations du bras arrière n'ont pas de jeu. Pour cela, maintenir le cadre d'une main, et de l'autre essayer de déplacer latéralement la roue arrière. Un jeu éventuel des articulations de l'amortisseur se constate en soulevant et en laissant retomber rapidement la roue arrière. Si a) vous sentez du jeu ou b) vous entendez un bruit quelque part, il faut tout de suite faire réviser votre bicyclette par votre revendeur.

Ne vous servez plus de votre vélo jusqu'à ce qu'il soit réparé.



La bonne fixation et le bon fonctionnement des amortisseurs sont indispensables à votre sécurité ! Un vélo à suspension avant et arrière doit être entretenu et contrôlé très régulièrement ! Pour le nettoyage, utiliser de l'eau chaude avec un peu de détergent pour la vaisselle ou de détergent de ménage doux.



Serrez toutes les vis aux couples prescrits. Sinon les vis peuvent s'arracher ou casser et des pièces peuvent se détacher (voir page 39).



Les bicyclettes à suspension avant et arrière ne doivent pas être utilisées avec des remorques et des remorques pour enfant.

Leurs fixations et leurs roulements ne sont pas conçus pour résister aux forces correspondantes. Il peut en résulter une usure accélérée et de la casse, avec de graves conséquences.



Si le tube de selle de votre vélo suspendu est très court et ouvert sur le bas, il faut veiller à ne pas descendre la tige de selle trop bas (sinon, elle peut venir toucher l'amortisseur lorsqu'il arrive en butée).

Entretien



Faites réviser votre bicyclette régulièrement par votre revendeur. Il sait repérer les pièces usées ou abîmées et vous conseille dans le choix des pièces de rechange. Il faut éviter de réparer soi-même les pièces vitales pour la sécurité (cadre, fourche, guidon, potence, jeu de direction, freins, éclairage).



Comme tout appareil mécanique, un vélo est soumis à de fortes sollicitations et à l'usure correspondante. Différents matériaux et différentes pièces peuvent réagir de façon différente à l'usure en fonction des sollicitations. Une pièce utilisée au-delà de sa longévité nominale peut présenter une défaillance soudaine, et il peut en résulter des dommages corporels au conducteur. L'apparition de fissures, de défauts de surface ou de modifications de couleurs dans des zones fortement sollicitées signale que la durée d'utilisation de la pièce a été atteinte ; une telle pièce est à remplacer impérativement.



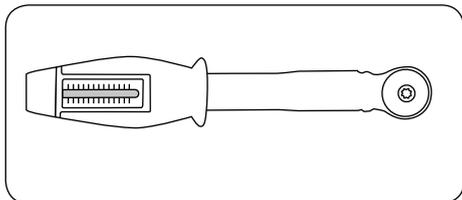
Vis et clé dynamométrique

N'oubliez pas, chaque fois que vous intervenez sur votre bicyclette, que les vis doivent se serrer à la valeur de couple prescrite. Ce couple est indiqué sur beaucoup de pièces.

Sa valeur s'exprime en Newton-mètres (Nm). Le serrage se fait à l'aide d'une clé dynamométrique. Les modèles les plus pratiques sont ceux où le serrage s'interrompt lorsqu'on atteint la valeur de couple réglée. Sinon les vis peuvent se détacher, voire se

casser. Si vous n'avez pas de clé dynamométrique, il vaut beaucoup mieux confier ces travaux à votre revendeur.

Vous trouverez à la page 39 un tableau des valeurs de couple de serrage des principaux organes.



clé dynamométrique

Chaîne

Pour bien marcher, une chaîne doit se nettoyer et se lubrifier régulièrement (voir p. 38). Les saletés peuvent s'enlever lors du nettoyage ordinaire du vélo. Sinon, on peut la nettoyer en passant dessus, de tous les côtés, un chiffon imbibé d'huile. Une fois propre, il faut la lubrifier avec un lubrifiant approprié, surtout aux articulations des maillons. Au bout d'un certain temps, essayer le lubrifiant superflu.



Pour un bon fonctionnement de la chaîne et du changement de vitesse, il faut que la chaîne présente une certaine tension. Les dérailleurs assurent une tension automatique de la chaîne. Avec les moyeux à vitesses intégrées, il faut retendre une chaîne qui pend trop. En effet, elle risque de sauter, ce qui peut aller jusqu'à entraîner une chute.

Réglage de la chaîne

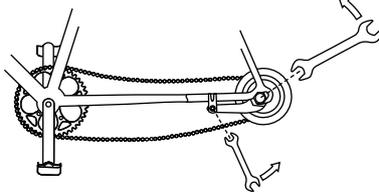


Sur les bicyclettes à pattes de fourche réglables, la tension de la chaîne ne se règle pas dévissant les écrous de l'axe du moyeu, mais en dévissant les vis de réglage, puis en les resserrant. Sur les bicyclettes où c'est le boîtier de pédalier qui est équipé d'un excentrique, se conformer aux instructions du fabricant.

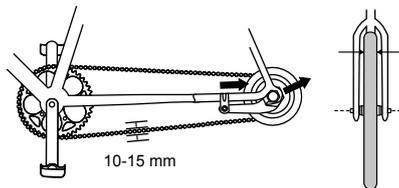


Bien veiller au bon serrage des écrous d'axe et du bras anticouple.

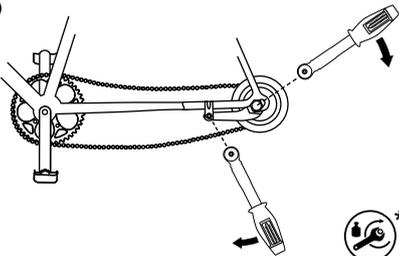
1



2

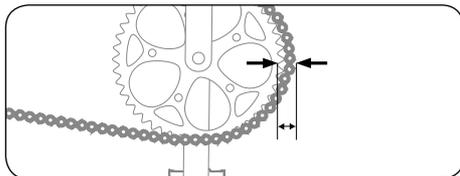


3



Les chaînes s'usent du fait de leur utilisation et de la saleté. Il faut changer la chaîne dès qu'on peut l'écarté quelque peu du plateau, 5 mm env., simplement en la pinçant avec les doigts. Les chaînes modernes pour dérailleurs n'ont généralement plus de maillon rapide. Pour les changer, il faut un outil spécial. C'est un travail à confier à votre revendeur.

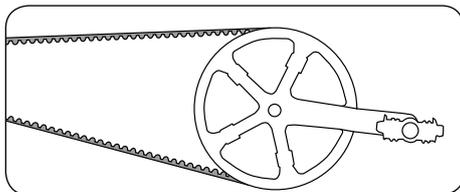
D'autres chaînes sont, elles, équipées de maillons rapides et peuvent s'ouvrir sans outils spéciaux. et peuvent s'ouvrir sans outils spéciaux. S'ils sont de la bonne largeur et si le type de transmission le permet, de tels maillons rapides permettent d'intervenir sur une chaîne même en rase campagne.



Transmission par courroie



Si votre vélo est équipé d'une transmission par courroie, il est impératif de lire la notice du fabricant de la transmission ci-jointe avant de l'utiliser.



Roues

Contrôle des roues

Le vélo est relié à la chaussée par le biais des roues. Les roues sont soumises à une forte contrainte du fait des inégalités au sol et du poids du conducteur.

Un contrôle approfondi et un centrage des roues sont effectués avant l'expédition du vélo. Cependant, les rayons se tassent au cours des premiers kilomètres parcourus.

- Après les 100 premiers kilomètres, vous devez faire contrôler les roues et les faire centrer le cas échéant.
- La tension des rayons doit ensuite être vérifiée à intervalles réguliers. Les rayons lâches ou endommagés doivent être remplacés ou encore centrés par un revendeur spécialisé.

La fixation de la roue dans le cadre et la fourche peut être réalisée de différentes manières. Habituellement, la roue est fixée par des écrous à chapeau ou par des serrages rapides. À côté de cela, il existe différents raccords par axe d'enfichage qui sont vissés ou fixés au moyen de différents systèmes de serrage rapide. Si un axe d'enfichage est installé sur votre vélo, vous trouverez d'autres informations dans la notice d'utilisation fournie par le fabricant ou sur les pages web des fabricants respectifs.



Toutes les vis doivent toujours être serrées avec le bon couple de serrage. Si le couple de serrage n'est pas correct, les vis peuvent casser ou des éléments raccordés peuvent se desserrer (voir page 39 « Couples de serrage pour les raccords à vis »).

Contrôle des moyeux

Les roulements de moyeu sont contrôlés de la manière suivante :

- Décollez la roue du sol en soulevant le vélo d'abord à l'avant et ensuite à l'arrière. Faites tourner la roue respective.
- La roue doit continuer à tourner sur quelques tours et le mouvement de rotation devrait s'arrêter progressivement. Si la roue s'arrête soudainement, le roulement est défectueux. À l'exception des roues avant avec dynamo de moyeu. Ce type de roue présente une résistance au roulement légèrement plus élevée. Elle reste imperceptible à l'usage, mais se remarque pour ce contrôle.
- Le roulement de moyeu ne doit pas présenter de jeu. Tirez la roue dans la fourche ou encore dans le bras arrière vers le côté, afin de vérifier si elle est lâche. Aucun jeu ne doit être perceptible.
- Si la roue bouge facilement dans le sens latéral dans le roulement ou si elle est difficile à tourner, les roulements de moyeu doivent être réglés par un revendeur spécialisé.

Jantes/pneumatiques

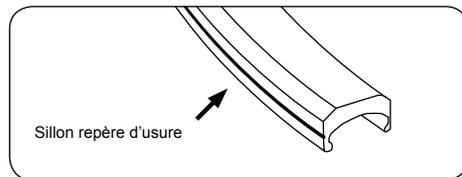


Il est normal que les patins et les garnitures de frein s'usent. Contrôlez régulièrement l'état des freins et des garnitures de frein. Remplacez suffisamment tôt les garnitures de frein et les patins usés. Veillez à ce que les jantes et les disques soient propres et sans huile ni graisse.

Il faut nettoyer les jantes régulièrement selon la périodicité du programme d'entretien (voir p. 36). Il faut à cette occasion vérifier les repères d'usure de freinage :



Les jantes modernes (de 24" et plus) présentent des repères de limite d'usure par freinage. Il s'agit de points ou de lignes, de couleur ou estampés, se trouvant sur la surface d'appui. Lorsqu'ils ne sont plus visibles il ne faut plus utiliser la jante. Inversement, il peut y avoir des repères estampés ou de couleur qui apparaissent à partir d'un certain degré d'usure. Il faut faire vérifier la jante par votre revendeur au plus tard lorsqu'elle a consommé deux paires de patins.



En particulier les jantes en matériaux composites comme la fibre de verre doivent être traitées avec beaucoup de soin. L'usure provoquée par les patins, mais aussi l'utilisation normale, sont une source de sollicitations importantes.

- N'utilisez que des patins convenant au matériau de la jante !
- Avant chaque utilisation, vérifiez l'absence d'usure, de déformations, de fissures, d'écaillures sur les jantes et les roues !
- Si vous constatez des modifications, ne roulez plus avec cette pièce sans l'avoir faite contrôler par votre revendeur ou par le fabricant !
- Les pièces en fibre de carbone ne doivent pas être exposées à de fortes températures. Une simple exposition au soleil, par exemple dans une voiture, peut donner des températures trop élevées. Cela peut endommager la structure de la pièce. Il peut en résulter une rupture de la pièce, des chutes et des dommages corporels allant jusqu'à la mort !



La pression maximale autorisée du pneu ne doit pas être dépassée lors du gonflage. Sinon il y a un risque d'éclatement du pneu. Le pneu doit être gonflé au moins avec la pression minimale indiquée. Lorsque la pression est trop faible, il y a un risque que le pneu se détache de la jante. Sur le flanc du pneu, on trouve les indications concernant la pression maximale autorisée et, en règle générale, celles concernant la pression minimale autorisée.

Lorsque vous changez un pneu, rempla-

cez-le uniquement par un modèle de type identique possédant la même dimension et la même sculpture. Sinon les caractéristiques de roulage peuvent être modifiées de manière défavorable. Des accidents peuvent alors se produire par la suite.



Les pneus peuvent présenter des dimensions différentes. Les dimensions des pneus sont normalisées.

Exemple 1 : « 46-622 » indique que le pneu possède une largeur de 46 mm et que la jante possède un diamètre de 622 mm.

Exemple 2 : « 28 x 1.60 pouces » indique que le pneu possède un diamètre de 28 pouces et une largeur de 1,60 pouce.

Pneus et pression des pneus

Les valeurs pour la pression des pneus recommandée peuvent être indiquées en bar ou en PSI. Le tableau qui suit représente la conversion des valeurs de pression usuelles et vous montre pour quelles largeurs de pneus ces valeurs de pression sont utilisées.

<i>Largeur de pneu</i>	<i>Pression recommandée</i>
20 mm	9,0 bar 130 psi
23 mm	8,0 bar 115 psi
25 mm	7,0 bar 100 psi
28 mm	6,0 bar 85 psi
30 mm	5,5 bar 80 psi
32 mm	5,0 bar 70 psi

Largeur de pneu	Pression recommandée
35 mm	4,5 bar 65 psi
37 mm	4,5 bar 65 psi
40 mm	4,0 bar 55 psi
42 mm	4,0 bar 55 psi
44 mm	3,5 bar 50 psi
47 mm	3,5 bar 50 psi
50 mm	3,0 bar 45 psi
54 mm	2,5 bar 35 psi
57 mm	2,2 bar 32 psi
60 mm	2,0 bar 30 psi

i Vous devez respecter les indications du fabricant de pneus. Elles peuvent être différentes, le cas échéant. Le non-respect des indications peut entraîner des dommages au niveau des pneus et des chambres à air.



Exemple d'une indication de pression

i Les pneus sont des pièces d'usure. Vérifiez-en régulièrement la pression, les sculptures et l'état général. Tous les pneus ne peuvent pas s'utiliser indifféremment. Faites-vous conseiller par votre revendeur pour leur choix.

i Le bon fonctionnement et la sécurité de votre bicyclette dépendent de l'utilisation de pièces de rechange adaptées et homologuées. Faites-vous conseiller par le fabricant, l'importateur ou votre revendeur.

i Ne remplacez les pièces vitales pour la sécurité qui sont abîmées ou usées que par des pièces d'origine du fabricant ou par des pièces compatibles. C'est obligatoire pour l'éclairage ; pour les autres pièces, chez la plupart des fabricants, la garantie est le plus souvent remise en cause lorsqu'on n'utilise pas des pièces autorisées.

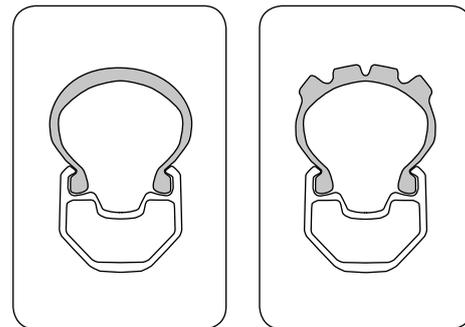
i L'utilisation de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine ou qui ne sont pas adaptés peut gravement affecter la fonctionnalité ! Des pneus ayant une mauvaise adhérence ou en mauvais état, des garnitures de frein n'ayant pas le bon coefficient de friction ou des pièces en aluminium mal montées ou de mauvaise fabrication peuvent entraîner des accidents dont les conséquences peuvent être extrêmement graves. Il en va de même pour un montage mal réalisé !

Pneus sans chambre/tubeless

Si votre bicyclette est équipée de pneus sans chambre, consultez la notice ci-jointe des fabricants des jantes et des pneus.

i Il ne faut utiliser des pneus sans chambre que sur des jantes prévues à cet effet. Ce type de jante est repéré à cet effet, p. ex. par l'indication « UST ».

i Un pneu sans chambre doit s'utiliser dans les règles de l'art, gonflé à la bonne pression et éventuellement avec le liquide anticrevaision recommandé.



Un pneu sans chambre se monte et se démonte sans outils, faute de quoi il peut perdre son étanchéité. Si le liquide anticrevaision ne suffit pas pour assurer une réparation suffi-

sante, on peut utiliser une chambre (pour la monter, il faut d'abord enlever la valve d'origine).

Boyaux

Si votre bicyclette est équipée de pneus sans chambre, consultez la notice ci-jointe des fabricants des jantes et des pneus.

Certains VTT sont équipés de boyaux. Consultez la notice ci-joint du fabricant.



Il ne faut utiliser des boyaux qu'avec des jantes prévues à cet effet. Il s'agit de jantes sans rebord, mais à fond lisse incurvé vers l'intérieur. C'est sur cette surface que se colle le boyau.



Les boyaux sont à mettre en place dans les règles de l'art et à gonfler à la pression prescrite.



Le collage d'un boyau demande un savoir-faire certain. C'est une tâche qu'il vaut mieux confier à un spécialiste. Renseignez-vous sur la manière d'utiliser les boyaux et de les changer en toute sécurité.

Réparation des crevaisons

Il vous faut les outils suivants :

- démonte-pneus (en plastique)
- Pièce de raccommodage
- dissolution
- Toile d'émeri
- clé plate (pour les roues sans blocage rapide)
- Pompe à vélo
- chambre à air de rechange

1. Ouvrir le frein

Pour cela consulter la section « Freins » (page 31).

2. Dépose de la roue

- Si votre bicyclette est équipée de blocages rapides ou through axle, les ouvrir (voir p. 10)
- Si votre bicyclette est équipée d'écrous d'axe, les desserrer avec une clé plate de la bonne taille (dans le sens contraire des aiguilles d'une montre).

La roue avant s'enlève à l'identique.



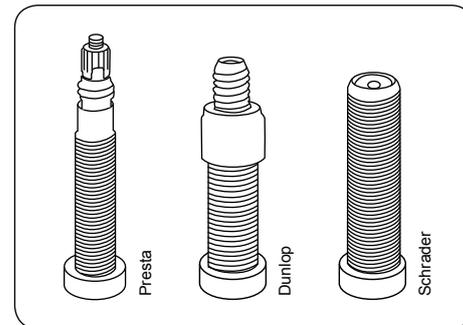
Source : Shimano® techdocs

Pour la roue arrière :

- Sur les bicyclettes à dérailleur, se mettre sur le plus petit pignon (vitesse la plus rapide), ce qui est la position où la roue s'enlève le plus facilement.
- Si votre bicyclette est équipée de blocages rapides ou through axle, les ouvrir (voir p. 10).
- Si votre bicyclette est équipée d'écrous d'axe, les desserrer avec une clé plate de la bonne taille (dans le sens contraire des aiguilles d'une montre).
- rabattre le dérailleur un peu vers l'arrière.
- soulever un peu la bicyclette.
- de la paume de la main, donner à la roue un petit coup vers le bas.
- retirer la roue du cadre.

Si votre bicyclette est équipée d'un moyeu à vitesses intégrées, consultez d'abord la notice du fabricant ci-jointe.

Types de valves de chambres à air de vélo

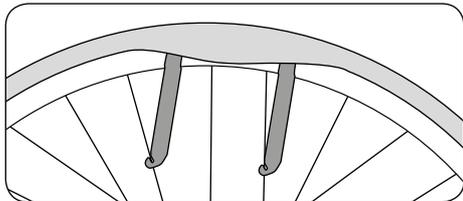


3. Démontage du pneu et de la chambre à air



pour les pneus à chambre à air, voir p. 30.

- Dévissez le capuchon, l'écrou de fixation de la valve, et éventuellement le raccord et le mécanisme de valve sur les valves Dunlop.
- Laissez la chambre à air se dégonfler.
- De l'autre côté de la roue par rapport à la valve, insérez un démonte-pneu juste sous le talon du pneu.
- Environ 10 cm plus loin, insérez le second démonte-pneu entre jante et pneu.
- Faites levier avec un démonte-pneu pour faire sortir le talon du pneu par-dessus le rebord de la jante.
- Répétez l'opération en vous décalant à chaque fois jusqu'à complètement dégager ce côté du pneu.
- Retirez la chambre à air.



4. Remplacement de la chambre à air

Changez la chambre à air.



Les pneus, qu'ils soient avec ou sans chambre, doivent se changer conformément aux instructions du fabricant de pneus ou de jantes.

5. Montage du pneu et de la chambre à air



Faites attention à ne pas laisser s'introduire de corps étranger à l'intérieur du pneu. Vérifiez que la chambre ne fasse pas de plis et ne soit pas coincée.

Vérifiez que le fond de jante recouvre bien tous les écrous de rayon et qu'il ne soit pas abîmé.

- Mettez la jante à l'intérieur du pneu.
- Faites rentrer un des côtés du pneu dans le creux de la jante, sur tout le tour.
- Faites passer la valve dans la jante par le trou prévu à cet effet, puis, de part et d'autre, disposez la chambre dans la jante, à l'intérieur du pneu.
- Faites passer vigoureusement l'autre côté du pneu entièrement par-dessus le rebord de la jante, en vous aidant de la paume (de l'éminence thénar).
- Vérifiez le bon positionnement de la chambre à air.
- Pour les valves Dunlop : Avec les valves Dunlop, remettez le mécanisme de la valve à sa place et revissez le raccord par-dessus.
- Gonflez un peu la chambre à air.
- Vérifiez que le pneu soit bien en place, en vous repérant à l'aide de la fine moulure courant le long du pneu. S'il n'est pas tout à fait bien en place, rectifiez-en la position à la main, et vérifiez sa bonne concentricité.

- Gonflez la chambre à air à la pression recommandée.



Avant de monter le pneu sur sa jante, vérifiez-en le sens de roulement.

6. Monter la roue

Remettez la roue en place et la fixer à la fourche ou au cadre avec ses écrous, son through axle ou son blocage rapide.



Si votre bicyclette est équipée de freins à disque, vérifiez que les disques soient correctement pris entre les garnitures !

Pour un bon montage et réglage des dérailleurs, des moyeux à vitesses intégrées et des systèmes combinés, consultez la notice du fabricant.



Serrez toutes les vis aux couples prescrits. Sinon les vis peuvent s'arracher et des pièces peuvent se détacher (voir page 39).

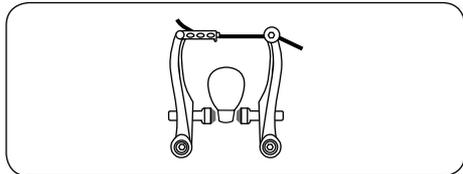
- Mettez le câble en place en le bloquant ou en le raccrochant.
- Vérifiez si les garnitures touchent la surface de freinage.
- Revissez le bras anticouple.
- Faites un essai de freinage.

Freins

Il existe sur les bicyclettes modernes différents types de freins.

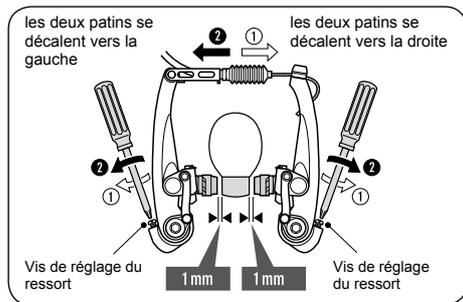
Il existe différents systèmes :

Freins à mâchoires à tirage linéaire (V-brake)



Si une garniture de frein en caoutchouc frotte contre la jante :

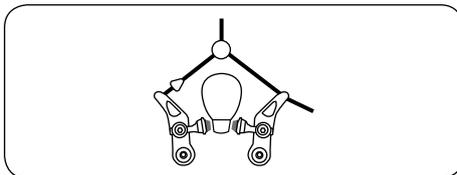
Les vis de réglage à ressort vous permettent de régler la force de détente pour que les deux tampons en caoutchouc se décollent de la jante de façon uniforme lorsque vous relâchez le levier de frein. Ensuite vérifier le bon fonctionnement du frein.



Réglage des freins au niveau de la jante

Source : Shimano® techdocs

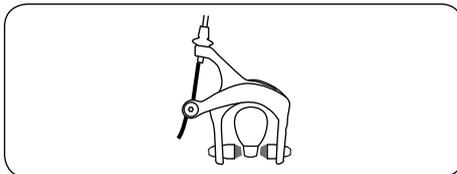
Freins à tirage direct (cantilever)



Ouvrir le frein cantilever ou V-brake :

- mettre une main à cheval sur le pneu ;
- appuyer les bras du frein contre la jante ;
- retirer le câble ou la gaine de l'un des bras.

Freins à tirage latéral



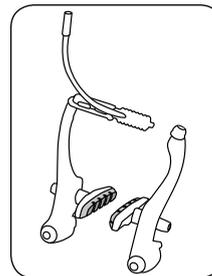
Ouverture d'un frein à étrier :

- décrocher le câble du bras ou du levier de frein ;
- si le câble est fixe, dégonfler un peu le pneu. Cela permet à la roue de passer entre les mâchoires.

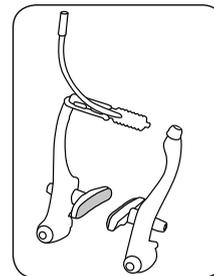
Usure des garnitures

Les tampons en caoutchouc pour les freins sur jante sont presque tous pourvus de rainures ou de cannelures.

Les rainures et les cannelures servent entre autres à déceler le degré d'usure des tampons en caoutchouc. Si ces rainures ou cannelures ne sont plus visibles, les tampons en caoutchouc doivent être remplacés.

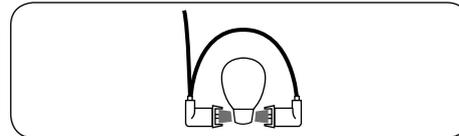


patins en caoutchouc neufs



Tampons en caoutchouc usés

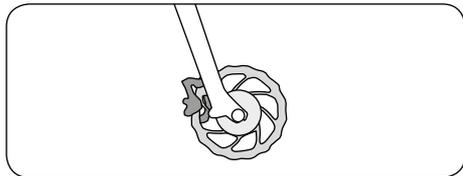
freins à mâchoires hydrauliques ;



Retirer un frein à mâchoires hydraulique :

- si le câble peut se décrocher, retirer l'un des actionneurs et sa mâchoire conformément à la notice du fabricant ;
- si le câble est fixe, dégonfler un peu le pneu.

freins à disques mécaniques ou hydrauliques ;



Freins à disque:

- La roue se démonte sans précautions spéciales.
- N.B. Pour remonter la roue, il faut insérer le disque entre les étriers du frein et ensuite veiller à ce qu'il soit bien centré et qu'il ne frotte pas.

Formation de bulles avec les freins à disques



Veillez éviter des freinages permanents prolongés, comme cela peut se produire dans de longues descentes sur des pentes abruptes. Les freinages prolongés peuvent occasionner la formation de bulles de vapeur et une défaillance complète de l'installation de freinage. Des chutes très graves et des blessures peuvent en résulter.

Le levier de frein ne doit pas être actionné si votre vélo est couché ou s'il est positionné à l'envers. Sinon, des bulles d'air peuvent arriver dans le système hydraulique, ce qui peut entraîner une défaillance du frein. Après chaque transport, vérifiez si le point dur du frein semble plus souple que précédemment. Actionnez ensuite lentement le frein à

plusieurs reprises. Le système de freinage peut alors se purger. Si le point dur demeure souple, vous ne devez pas continuer à rouler. Le revendeur spécialisé doit purger le frein.

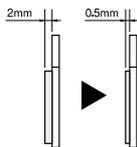


Avant un transport, vous pouvez contourner ce problème en actionnant le levier de frein et en le maintenant dans cette position à l'aide d'une courroie par exemple. Ceci permet d'empêcher la pénétration d'air dans le système hydraulique.

Si l'installation de freinage doit être nettoyée, veuillez lire les instructions données par les fabricants des composants.



Les disques de frein et les garnitures de frein sont soumis à une usure particulièrement importante. Veuillez faire vérifier régulièrement par votre revendeur l'usure de ces composants de sécurité et les faire remplacer le cas échéant.



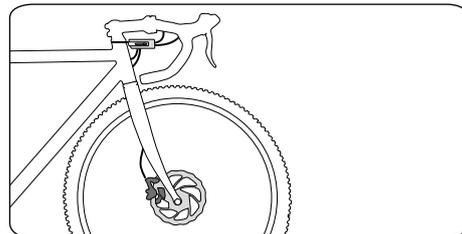
Source : Shimano® techdocs



Ne pas toucher le disque de frein lorsqu'il tourne ou juste après un freinage. Il y a un risque de se blesser et de se brûler.



Source : Shimano® techdocs

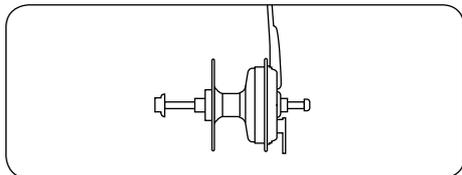


Pour les vélos équipés d'un convertisseur (permettant d'actionner des freins hydrauliques avec des manettes mécaniques) il est impératif de lire le mode d'emploi du fabricant ci-joint avant d'utiliser votre vélo.

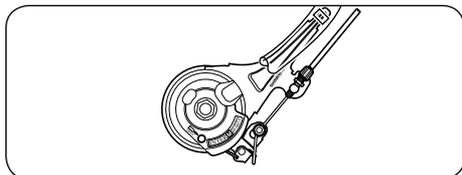


Il existe différentes versions de freins à disque pour des bicyclettes de course et des vélos de cyclocross. Dans tous les cas, il convient de lire les notices jointes par les fabricants de composants, et ce avant d'utiliser le vélo pour la première fois. Veuillez vous familiariser avec la commande et l'efficacité du frein sur un terrain sûr avant la première utilisation.

freins à tambour ;



frein à rouleau.



Freins à galets

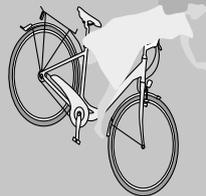
Source : Shimano® techdocs

Pour détendre le frein sur les moyeux à vitesses, les freins à rétropédalage, à tambour, à rouleau :

- débloquer le serre-câble ou dégager le câble du bras.
- Sur les freins à rétropédalage, il faut dévisser le bras anticouple fixé à la base (au tube horizontal).



Pratiquement tous les types de freins modernes assurent un freinage nettement plus puissant ce que n'était le cas autrefois. Avant d'utiliser le vélo sur route, il faut d'abord s'y habituer en pratiquant des freinages et des freinages d'urgence dans un endroit à l'abri de la circulation.



Lorsque l'on descend une côte très longue ou très raide, il ne faut pas freiner en permanence ou avec un seul frein. Cela peut faire chauffer le frein et faire perdre toute puissance de freinage.



La bonne façon de faire est de freiner en même temps des deux freins. La seule exception est lorsqu'on roule sur un sol glissant, comme du sable ou du verglas. À ce moment il faut freiner très doucement et surtout avec le frein arrière. Sinon on court le risque de voir la roue avant se dérober latéralement, ce qui vous fait tomber.



Votre bicyclette est livrée avec la notice correspondant au système de freinage dont elle est équipée. Vous trouverez des informations sur le freinage de votre bicyclette dans la notice du fabricant et sur son site Internet.



Les freins sont des éléments vitaux pour la sécurité. Il y a lieu d'en assurer l'entretien régulier. Cela demande un savoir-faire et un outillage particuliers. Confiez toutes les interventions sur votre bicyclette à votre revendeur. Les interventions qui ne sont pas réalisés dans les règles de l'art constituent un risque pour la sécurité !

Ne mettez jamais de lubrifiant sur les patins, les plaquettes ou les surfaces de freinage des jantes ou des disques. Toute huile ou graisse réduit l'efficacité de freinage.



Après toute intervention sur le système de freinage, il faut réaliser au moins un freinage d'essai dans un endroit à l'abri de la circulation avant de reprendre la route.



Il faut faire remplacer régulièrement le liquide de frein. Vérifiez régulièrement les plaquettes de frein et faites-les remplacer lorsqu'elles sont usées.

Vous trouverez d'autres indications dans la notice d'utilisation du fabricant des freins.

Dérailleur

La présente notice d'utilisation décrit à titre d'exemple l'utilisation des composants de changement de vitesse d'un vélo. Ces pièces sont disponibles dans le commerce. Dans le cas de composants différents, vous trouverez des informations spécifiques dans la notice d'utilisation correspondante ou sur la page internet du fabricant. Si vous avez des questions concernant le montage, l'entretien, le réglage et l'utilisation, veuillez contacter votre revendeur vélo.

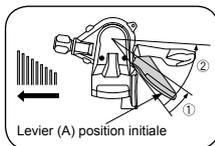
Les vitesses permettent d'adapter son effort à la route ou d'atteindre la vitesse voulue. Les petits braquets vous permettent de monter les pentes plus facilement en se fatiguant moins. Les grands braquets demandent d'appuyer plus fort sur les pédales mais permettent d'aller plus vite et en pédalant à une cadence plus faible. Il est conseillé de manière générale de privilégier des braquets plus petits avec un pédalage un peu plus rapide. Il existe sur les bicyclettes modernes différents types de changements de vitesse.

Il existe différents systèmes :

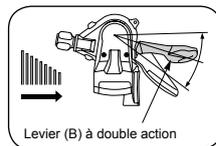
- dérailleurs ;
- moyeux à vitesses intégrées ;
- systèmes combinés.

Ces changements de vitesse peuvent s'actionner avec différents types de manettes :

Manettes de type Shimano STI

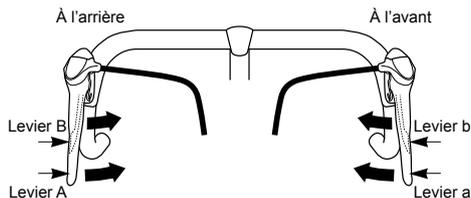


Passage d'une petite couronne dentée vers une plus grande (levier A)



Passage d'une grande couronne dentée vers une plus petite (levier B)

Il est possible d'utiliser la manette comme dans l'exemple suivant :



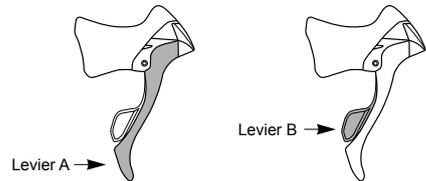
Levier (A) : passage vers une couronne dentée plus grande

Levier (B) : passage vers une couronne dentée plus petite

Levier (a) : passage de la chaîne sur un plateau plus grand

Levier (b) : passage de la chaîne sur un plateau plus petit

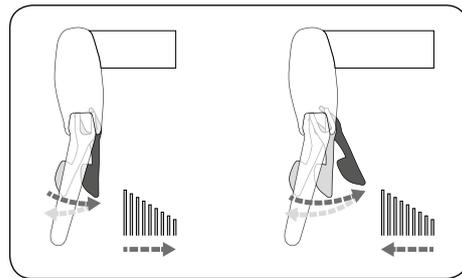
Tous les leviers reviennent à leur position initiale lorsqu'on les relâche.



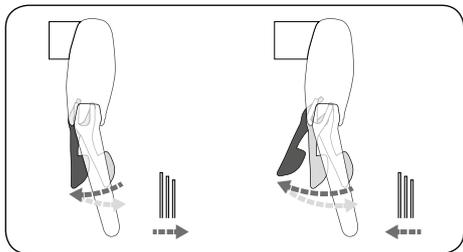
Source : Shimano® techdocs

Les manettes de changement de vitesse de marque SRAM s'utilisent différemment. Voici l'exemple des manettes de modèle RED.

La manette se trouvant à la face arrière du levier de frein droit actionne le dérailleur arrière. Une impulsion vers l'intérieur courte fait passer la chaîne sur un pignon plus petit. Une impulsion longue fait passer la chaîne sur un pignon plus grand.



La manette se trouvant à la face arrière du levier de frein gauche actionne le dérailleur avant. Une impulsion vers l'intérieur courte fait passer la chaîne sur un plateau plus petit. Une impulsion longue fait passer la chaîne sur un plateau plus grand.



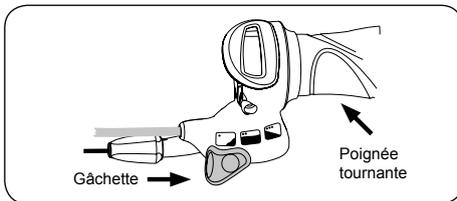
Source : SRAM®

Combinaison entre changement de vitesse à moyeu et dérailleur

Ce type de changement de vitesse est proposé par la société SRAM sous la désignation « Dual Drive ». Ce type de changement de vitesse pour vélo dispose d'un moyeu à 3 vitesses et d'un logement de pignon supplémentaire pour les dérailleurs usuels. Parmi ses avantages, on note l'absence d'un basculeur avant et, de ce fait, un biaisement de la chaîne réduit.

Le composant de changement de vitesse à moyeu est actionné au moyen d'un levier à pouce. Le dérailleur est actionné au moyen d'une poignée tournante et pour la dernière version au moyen d'une manette trigger.

Le mode opératoire précis pour le réglage, le montage et le démontage de la roue arrière est indiqué dans les notices des fabricants jointes.



Dérailleur automatique

Il s'agit d'un système sans indexation qui offre le choix entre changement de vitesse automatique et changement de vitesse manuel.

En mode automatique, il suffit de choisir son rythme de pédalage au niveau de la poignée, le système Harmony s'occupe du reste. Le système adapte automatiquement et en continu le braquet à la situation, vous permettant de toujours conserver le même rythme.

En mode manuel, c'est vous qui choisissez le réglage, qui se fait en continu.

Le choix du mode se fait au moyen d'un bouton sur la poignée.

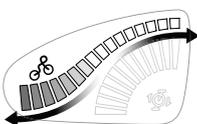


Le mode choisi s'affiche à l'afficheur de poignée.

En mode manuel, l'afficheur de poignée affiche, sous une icône représentant un cycliste, une côte représentée par des barrettes orange. Plus le braquet choisi est petit, plus le cycliste se déplace vers le haut de la côte.

Changement de vitesse manuel

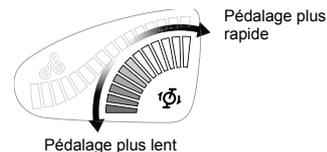
Grand braquet pour la vitesse



Petit braquet pour les montées

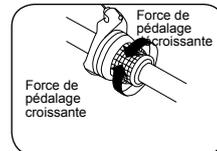
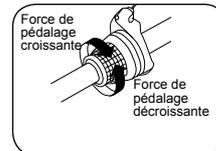
En mode automatique, l'afficheur de poignée affiche, au-dessus d'une icône représentant un pédalier, un secteur à barrettes bleues. Plus vous avez choisi un rythme élevé, plus il y a de barrettes allumées.

Changement de vitesse automatique



Alternativement, le vélo peut présenter un changement de vitesse à moyeu à 14 vitesses Rohloff, qui est actionné avec une poignée tournante. Reportez-vous aux notices d'utilisation fournies pour l'utilisation respective et au mode opératoire lors du montage et du démontage en cas de panne. Il est utile que votre revendeur vous explique le fonctionnement et vous montre comment effectuer un démontage et un remontage.

Manettes tournantes



Source : Shimano® techdocs

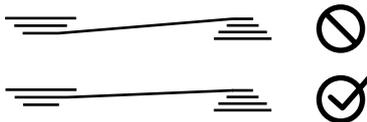
i Votre bicyclette est livrée avec la notice correspondant au changement de vitesse dont elle est équipée. Vous trouverez des informations sur le changement de vitesse de votre bicyclette dans la notice du fabricant et sur son site Internet.

i Le changement de vitesse participe à la sécurité de votre bicyclette. Lisez la notice du fabricant et familiarisez-vous d'abord avec son fonctionnement. Confiez les interventions sur le changement de vitesse à votre revendeur. Les interventions qui ne sont pas réalisés dans les règles de l'art constituent un risque pour la sécurité !

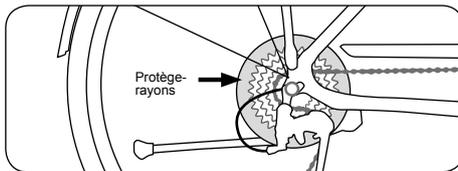
i Ne pédalez pas en arrière pendant un changement de vitesse car cela pourrait endommager le mécanisme de changement de vitesse. Toute modification au niveau du réglage de votre changement de vitesse ne doit être effectuée que petit à petit et avec précaution.

En cas de mauvais réglage, la chaîne de vélo peut sauter du pignon et provoquer des chutes. En cas de doute, veuillez contacter un revendeur spécialisé qui pourra effectuer ce réglage pour vous.

i Malgré un dérailleur parfaitement réglé, des bruits peuvent apparaître si la chaîne de vélo se déplace de biais. Ces bruits sont normaux et n'entraînent pas de dommages au niveau des composants du dérailleur. Lorsque la chaîne de vélo présente un biaisement moins important dans un autre rapport, le bruit ne se produit plus.



i L'utilisation d'un protège-rayon est recommandée. Sinon, la chaîne de vélo ou tout le mécanisme de dérailleur pourrait passer entre les pignons et les rayons et ce, malgré la faible importance des mauvais réglages.



Programme d'entretien

i Les pièces de votre vélo sont à remplacer par des pièces de même marque et de même type exclusivement. Faute de quoi on ne bénéficie plus de la garantie pour vices ni de la garantie commerciale.

i La mécanique des bicyclettes modernes est très performante, mais un peu délicate. Elle a besoin d'un entretien régulier. Cela demande un savoir-faire et un outillage particuliers. Confiez les interventions sur votre bicyclette à votre revendeur. Vous trouverez des informations sur les pièces constitutives de votre bicyclette et sur leur entretien dans la notice de leurs fabricants et sur leurs sites Internet.

Les interventions que vous pouvez envisager de réaliser par vous-même sans risque sont signalées en gras.

Pour assurer dans la durée le bon fonctionnement de votre bicyclette, et aussi pour ne pas perdre le bénéfice de la garantie :

- **nettoyez votre bicyclette chaque fois que vous l'avez utilisée, en vérifiant qu'elle est en bon état ;**
- **confiez les révisions à votre revendeur ;**
- **contrôlez votre bicyclette tous les 300 à 500 km, ou tous les 3 à 6 mois,**
- **en vérifiant que vis, écrous et blocages rapides sont bien serrés ;**
- **utilisez une clé dynamométrique pour garantir un bon serrage ;**
- **assurez l'entretien et la lubrification des pièces mobiles conformément aux instructions du fabricant (les surfaces de freinage ne se lubrifient pas !)** ;
- **faites réparer une peinture endommagée ;**
- **Faites remplacer les pièces défectueuses et usées.**

Périodicité d'entretien

Avant chaque utilisation :

Opération à réaliser

Entretien/contrôle :

Contrôlez :

- rayons
- jantes par rapport à l'usure et à la concentricité
- état des pneus, présence de corps étrangers
- Blocage rapide
- fonctionnement du changement de vitesse et de la suspension
- fonctionnement des freins
- freins hydrauliques : Étanchéité
- Éclairage
- Sonnette
- pneus à chambre à air et sans chambre à air bonne fixation, gonflage correct

Après les 200 premiers kilomètres, puis ensuite au moins une fois par an :

Opération à réaliser

Contrôler :

- pneus et roues

Couple de serrage :

- guidon
- pédales
- manivelles
- Selle
- Tige de selle
- toutes les vis de fixation

Réglage des éléments suivants :

- jeu de direction
- Changement de vitesse
- Freins
- Amortisseurs

Tous les 300 à 500 km :

Opération à réaliser

Contrôler :

- Chaîne
- Couronne dentée
- Jante
- pignon(s)
- transmission par courroie
- usure des garnitures (remplacer les garnitures usées)

Nettoyer :

- Chaîne
- Couronne dentée
- pignon(s)
- transmission par courroie

Lubrifier :

- chaîne avec huile pour chaînes

Contrôler :

- le bon serrage de toutes les vis et boulons

Tous les 1 000 km :

Opération à réaliser

- contrôler les freins à tambour, éventuellement lubrifier la bague du frein avec un lubrifiant spécial ou la changer (revendeur)

Tous les 3 000 km :

Opération à réaliser

À faire contrôler, nettoyer, éventuellement remplacer par votre revendeur :

- Freins
- moyeux
- jeu de direction
- pédales
- Changement de vitesse

Après avoir roulé sous la pluie :

Opération à réaliser

Nettoyer et lubrifier :

- Dérailleur
- freins (sauf les surfaces de freinage)
- Chaîne
- Les articulations des cadres suspendus sont à entretenir conformément aux consignes du fabricant.



i Faites-vous conseiller par votre revendeur pour les lubrifiants à utiliser ! Il n'existe pas de lubrifiant universel. L'utilisation d'un lubrifiant mal adapté peut affecter le bon fonctionnement et causer des dommages !

! Pour garantir le bon fonctionnement dans la durée de votre bicyclette, la première révision est essentielle ! Les câbles et les rayons s'allongent, les vis et les boulons peuvent se desserrer. C'est pourquoi il faut absolument confier la première révision à votre revendeur.

Lubrification



Les interventions effectuées sur une bicyclette demandent du savoir-faire, des outils et de l'expérience. Confiez toutes les interventions à effectuer sur des organes de sécurité à votre revendeur, ou demandez-lui de les vérifier.

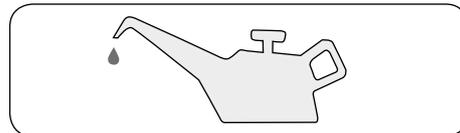


Schéma de graissage

Que faut-il lubrifier ?	Avec quelle périodicité ?	Avec que type de lubrifiant ?
Chaîne	Chaîne après l'avoir nettoyée lorsqu'elle s'est salie après avoir roulé sous la pluie ; tous les 250 km	huile pour chaîne
Câbles de freins et de changement de vitesse	en cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	graisse sans silice
Roulements de roues, de pédalier, de direction	1 fois par an	graisse pour roulements
Amortisseurs	après les avoir nettoyés lorsqu'ils sont sales ; après avoir roulé sous la pluie ; selon les consignes du fabricant	lubrifiant en bombe spécial
Filetages au montage	au montage	graisse
Surfaces de contact de pièces en carbone	au montage	pâte pour carbone
Surfaces de glissement des blocages rapides	1 fois par an	graisse, huile en bombe
Tiges de selle métallique sur cadre acier	au montage	graisse
Articulations du dérailleur	en cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	huile en bombe
Pivots des freins	en cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	huile en bombe
Articulations des cadres suspendus	en cas de mauvais fonctionnement ; en cas de salissure	selon les indications du fabricant

Vis et boulons



Tous les assemblages par vis sont à bloquer au couple de serrage approprié pour assurer leur bonne tenue. Un serrage trop fort peut endommager les vis, boulons, écrous ou la pièce assemblée. Utilisez impérativement une clé dynamométrique. Sans cet outil spécial il n'est pas possible de réaliser un bon serrage.



Toute pièce qui porte une indication de couple de serrage doit obligatoirement être vissée à cette valeur. Recherchez dans la notice du fabricant de la pièce en question les bonnes valeurs de serrage.

RACCORD A VIS	Couple de serrage
Manivelle, acier	30 Nm
Bras de pédalier, alu	40 Nm
pédales	40 Nm
Écrou d'axe de roue avant	25 Nm
Écrou d'axe de roue arrière	40 Nm
Expandeur de potence	8 Nm
Vis de blocage de potence Aheadset	9 Nm
Embouts de guidon, vis de blocage sur barre	10 Nm
Vis du collier de tige de selle M8	20 Nm

RACCORD A VIS	Couple de serrage	
Vis du collier de tige de selle M6	14 Nm	
Vis du chariot de selle	20 Nm	
Patins de frein	6 Nm	
Support de dynamo	10 Nm	
Vis du collier de tige de selle pour cadre carbone	5 Nm*	
Porte-bidon sur cadre carbone	2 Nm	

Consignes particulières pour les pièces en fibre de carbone

RACCORD A VIS	Couple de serrage	
Vis du collier de fixation du dérailleur avant	3 Nm*	
Vis de fixation de manette de dérailleur	3 Nm*	
Vis de fixation de manette de frein	3 Nm*	
Bride guidon-potence	5 Nm*	
Fixation de la potence sur le pivot de fourche	4 Nm*	

Liaison vissée	Filetages	Couple de serrage max.
Collier de tige de selle	M 5	4 Nm*
Collier de tige de selle	M 6	5,5 Nm*
Patte de dérailleur	M 10 x 1	8 Nm*

Liaison vissée	Filetages	Couple de serrage max.
Porte-bidon	M 5	4 Nm*
Palier intérieur	BSA	selon instructions fabricant*
Étrier de frein, frein à disque, Shimano (IS et PM)	M 6	6 – 8 Nm
Étrier de frein, frein à disque, AVID (IS et PM)	M 6	8 – 10 Nm
Étrier de frein, Frein à disque, Magura (IS et PM)	M 6	6 Nm

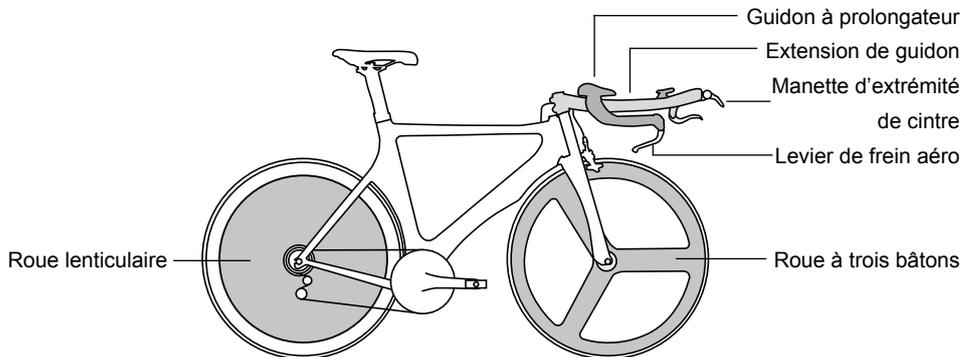
Couple de serrage des liaisons vissées

Les assemblages par vis se serrent aux valeurs suivantes :

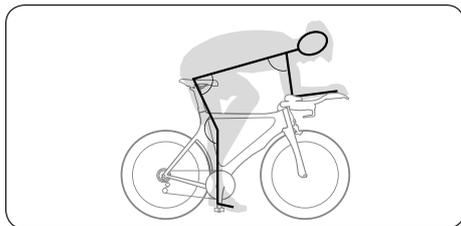
Dimensions	Marquage des vis			Unité
	8.8	10.9	12.9	
M 4	2,7	3,8	4,6	Nm
M 5	5,5	8,0	9,5	Nm
M 6	9,5	13,0	16,0	Nm
M 8	23,0	32,0	39,0	Nm
M 10	46,0	64,0	77,0	Nm

* Il est recommandé d'utiliser de la pâte de montage pour carbone

Si vous avez acheté un vélo de contre-la-montre ou de triathlon



VTT/ vélos de contre-la-montre



Position en contre-la-montre



L'assise et la conduite diffèrent considérablement entre, d'une part, les vélos de contre la montre et de triathlon et, d'autre part, les vélos classiques de course. Faites-vous conseiller auprès de spécialistes sur l'assise à adopter dans le cas d'un vélo de contre la montre ou de triathlon.



Les caractéristiques de la conduite d'un vélo doté d'un guidon à prolongateur ou à extension peuvent différer de ce à quoi vous êtes habitué au point de constituer un danger. Les distances à parcourir entre les mains en position de contre-la-montre et les poignées de frein et de changement de vitesse sont également plus longues et inhabituelles. Entraînez-vous donc sur un terrain sûr et non fréquenté jusqu'à ce que vous maîtrisiez votre vélo.

Roues lenticulaires, roues spéciales

Si votre vélo est équipé de roues lenticulaires, de roue à 3 bâtons ou d'un autre type de roue, lisez la notice du fabricant ci-jointe au sujet de leur utilisation et de leur entretien.



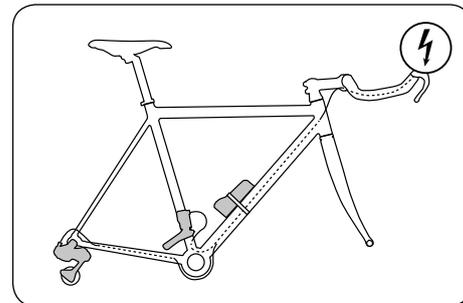
Des roues spéciales peuvent susciter un mode de conduite, un freinage et une maîtrise du guidon différents de ce à quoi vous êtes habitué. Les roues à 3 bâtons et les roues lenticulaires sont plus particulièrement sensibles au vent que les roues conventionnelles. Les jantes composées d'autres matières que l'aluminium peuvent modifier le freinage voire le rendre plus difficile que celui auquel vous êtes habitué.

Habituez-vous à votre nouveau vélo et à ses caractéristiques de roulage sur un terrain sûr et non fréquenté.

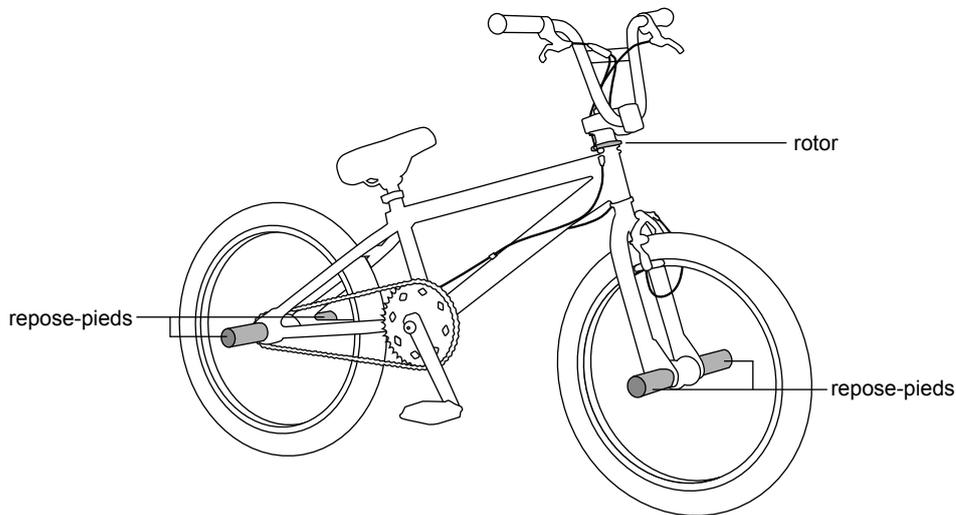
Changement de vitesse électrique, électronique

Si votre bicyclette est équipée d'un dérailleur à commande électrique, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant.

Confiez les interventions sur le changement de vitesse à votre revendeur. Faites-vous montrer par votre vélociste comment utiliser et entretenir cette pièce.



Si vous avez acheté un BMX



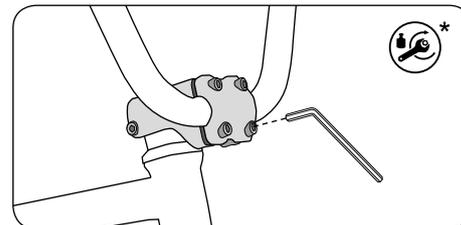
Il est à noter que les BMX ne sont **pas conçus** pour une utilisation sur la voie publique. Le BMX est un sport potentiellement dangereux. Ne faites du BMX qu'équipé de toutes les protections nécessaires (casque, genouillères, etc.).



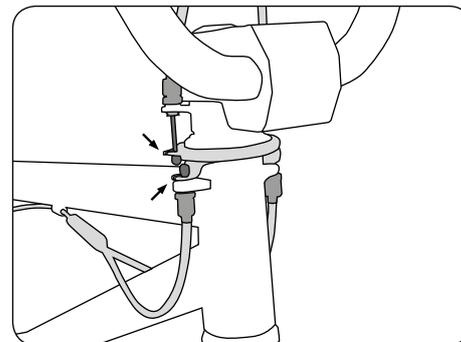
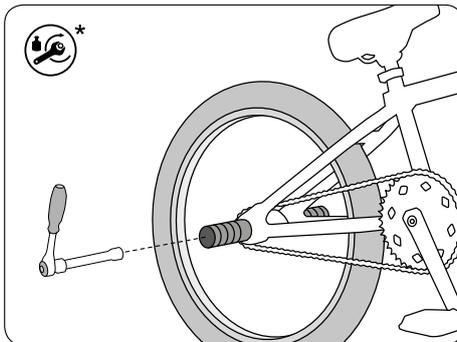
Du fait de l'usage du vélo, les repose-pieds sont soumis à de fortes sollicitations. Faites-les monter et contrôler régulièrement par un professionnel.



La forme du guidon et le mode d'utilisation d'un BMX sont source de fortes contraintes sur le guidon et la potence. Ces deux pièces sont à faire fixer par un professionnel et à contrôler régulièrement.



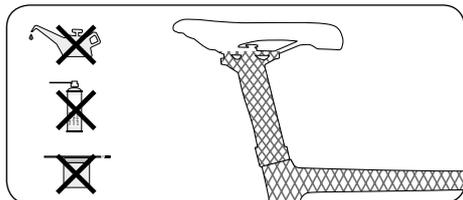
Il est essentiel que les câbles de freins soient bien fixés dans le rotor. L'usure peut faire se desserrer le montage. Faites-les monter et contrôler régulièrement par un professionnel.



Les pièces en carbone



Un cadre et des pièces en fibre de carbone ne doivent pas être lubrifiés avec de l'huile ou de la graisse. Il y a lieu d'utiliser une pâte de montage spéciale pour les pièces en carbone.



La fibre de carbone est un matériau qui demande des précautions spéciales au montage, au transport, au stockage, à l'utilisation et à l'entretien.

Les propriétés du carbone



En cas de chute ou d'accident, on ne doit pas conserver des pièces en carbone déformées, enfoncées ou tordues. Il peut se faire que des fibres aient été détruites ou se soient détachées, p. ex. à l'intérieur de la pièce, sans qu'on ne voie rien de l'extérieur !

C'est pourquoi il faut régulièrement et soigneusement inspecter un cadre en carbone et toutes pièces en carbone, particulièrement après une chute ou un accident.

- Recherchez les décollements, les criques, les rayures profondes, les trous ou autres désordres pouvant affecter la surface.

- Essayez de voir s'il y a des pièces qui paraissent plus molles ou moins solides au toucher que normalement.
- Vérifiez s'il n'y a pas des couches qui se détachent (peinture, finition, fibres).
- Recherchez des bruits, des craquements inhabituels.

Si vous avez le moindre doute, soumettez les pièces en question à un spécialiste.

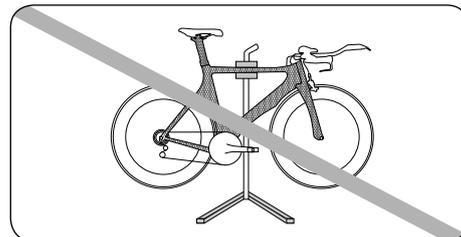


Certaines pièces en carbone se fixent avec un couple de serrage inférieur à celui d'une pièce en métal. Un serrage trop fort peut provoquer des dommages invisibles à l'œil nu. Cela peut entraîner une rupture ou des altérations du cadre ou des pièces pouvant conduire à une chute. C'est pourquoi il y a lieu de toujours consulter les notices jointes des fabricants, ou de se renseigner auprès de votre revendeur. Utilisez une clé dynamométrique pour bien respecter les couples de serrage prescrits. Les pièces en carbone ne doivent pas se lubrifier avec de la graisse. Le montage des pièces en carbone se fait avec des pâtes de montage spéciales permettant des assemblages à faible serrage.

Il ne faut jamais faire subir de fortes températures à des pièces en carbone ! Un simple séjour dans un véhicule en plein soleil peut donner lieu à des températures pouvant affecter la sécurité des pièces

Conformez-vous aux indications pour le transport de vélos comportant des pièces en carbone

Un cadre en carbone ne se bloque pas directement sur l'établi, il faut le fixer par la tige de selle. Si la tige de selle est elle aussi en carbone, il faut la remplacer provisoirement par une tige en métal.



Les pièces et les zones en carbone suivantes sont à contrôler régulièrement (au moins tous les 100 km) ou après tout accident ou toute chute, en recherchant la présence de fissures, de cassures ou de modifications de surface :

Cela concerne les zones de transition des douilles taraudées du porte-bidon, la fente des pattes, les zones de suspension dans le cas de cadre entièrement suspendus, les logements d'éléments de suspension au niveau du cadre principal et du bras arrière, la bride de serrage de la selle, la patte de dérailleur, la zone de serrage du basculeur, le logement de frein à disque ou le socle de frein, la zone d'emmanchement du jeu de direction, ainsi que la zone filetée des coquilles de pédalier.

Carbone =

Transport du vélo



Transport par voiture

N'utiliser que des porte-vélos de toit ou de hayons conformes à la réglementation en vigueur. Les porte-vélos de toit, de hayon ou autres homologués procurent la sécurité nécessaire. S'assurer de la présence d'un label de qualité, comme le sigle « GS » (geprüfte Sicherheit).



Les porte-vélos de mauvaise qualité peuvent provoquer des accidents. Il y a lieu d'adapter sa conduite à la charge sur le toit que constitue le porte-vélos.



Le fait de transporter un vélo sur le toit modifie aussi la hauteur totale du véhicule !

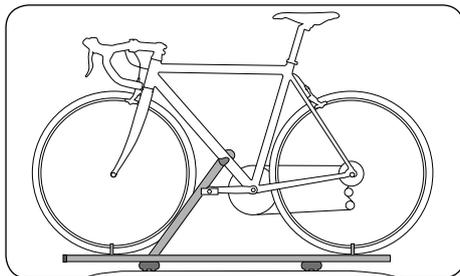
Le vélo est à fixer soigneusement de façon à ne pas pouvoir se détacher du porte-vélo. Un vélo qui se détache peut provoquer de graves accidents de la circulation. Ne pas oublier de vérifier la fixation du vélo plusieurs fois pendant le trajet. Des pièces non fixées (de type outils, pompe, sacoche ou siège pour enfant) peuvent se détacher pendant la marche et mettre en danger les autres usagers de la route. Il ne faut pas oublier de retirer au préalable toutes pièces non fixées.

Ne pas attacher un vélo par son guidon, sa potence, sa selle ou sa tige de selle qui si le porte-vélos est prévu à cet effet. Ne pas utiliser d'accessoires de fixation susceptibles d'endommager le cadre ou la fourche.



Ne jamais attacher un vélo par une pièce en carbone.

Toujours disposer le vélo verticalement sur ses roues, sauf si le porte-vélos permet de faire autrement. Ne jamais accrocher un vélo à un porte-vélo de toit ou de hayon par une manivelle. Il risquerait de se décrocher, ce qui pourrait provoquer de graves accidents.



Les vélos en carbone ne sont pas adaptés pour être transportés sur le toit d'une voiture, car les roues sont en général fixées au cadre par un système de pinces.

Ne pas hésiter à se renseigner sur l'utilisation et la pose de son porte-vélos sur les pages Internet des fabricants de pièces et d'accessoires. Toujours se renseigner au préalable lorsqu'on utilise un matériel qu'on ne connaît pas.



Transport par train

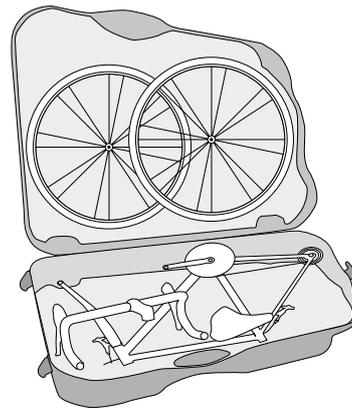
Les vélos ne sont pas traités de la même façon dans les différents modes de transports publics. Il est utile de se renseigner avant le départ sur la possibilité d'emporter son vélo dans les bus, les trams ou les trains.

Les vélos ne sont pas acceptés dans tous les trains. La plupart du temps, des emplacements spéciaux sont prévus pour les vélos. Dans certains trains, le transport des vélos se fait sur réservation



Transport par avion

Il faut se renseigner auprès de sa compagnie aérienne sur les conditions s'appliquant au transport de matériels sportifs et de vélos. Le transport d'un vélo peut exiger une réservation spéciale. Il faut soigneusement emballer son vélo pour éviter les dommages en cours de transport. Il existe pour cela des valises spéciales, mais aussi des cartons prévus à cet effet. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre revendeur.



Garantie pour vices



En Allemagne et en Autriche, comme dans tous les États de droit européen, s'appliquent partiellement des conditions de garantie unitaires. Renseignez-vous sur la réglementation nationale en vigueur dans votre pays de résidence.

En droit européen, le vendeur se doit d'assurer une garantie des vices d'au moins deux ans à partir de la date d'achat. Cela inclut tous vices déjà présents à l'achat/la remise. On considère de plus pendant les six premiers mois que les vices étaient déjà présents à l'achat.

La garantie ne saurait toutefois s'appliquer qu'à la condition d'un bon respect des conditions d'utilisation et d'entretien. Ces conditions sont précisées dans la présente notice et dans les notices jointes des fabricants des accessoires dont est équipé le véhicule.

(CH) En Suisse la garantie se restreint à un an après la date d'achat.

À constatation d'un vice, vous avez le choix entre résolution du contrat pour vices, diminution et livraison d'un matériel neuf, ou au moins suppression du défaut altérant la qualité.

La responsabilité pour vice ne couvre pas l'usure normale dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination. Les organes de propulsion et de ralentissement, ainsi que les pneumatiques, l'éclairage et les points de contact du cycliste avec la bicyclette sont naturellement sujets à usure, à quoi s'ajoute la batterie pour les Pedelec et les E-Bikes.

Si le fabricant de votre vélo ou Pedelec/VAE offre d'autres garanties, renseignez-vous auprès

de votre revendeur spécialisé. Les conditions particulières en matière d'autonomie et de garantie d'autonomie se trouvent dans les conditions afférentes.



En cas de vice ou autre cas d'application de la garantie, adressez-vous à votre revendeur. N'oubliez pas à cet effet de conserver toutes factures et justificatifs d'entretien.

Respect de l'environnement

Produits de nettoyage et d'entretien

Il ne faut pas que le nettoyage et l'entretien de votre vélo occasionne des pollutions indues. C'est pourquoi nous recommandons, autant que faire se peut, l'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien biodégradables. Il faut éviter de les mettre à l'égout. Pour nettoyer la chaîne, utiliser un produit spécial et mettre le produit ayant servi en déchetterie.

Produits de nettoyage des freins et lubrifiants

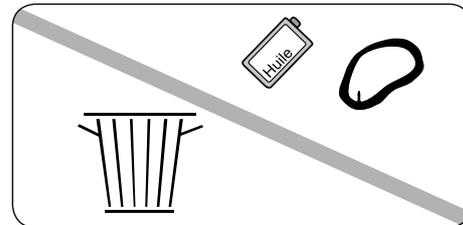
Ils sont à traiter comme les autres produits de nettoyage et d'entretien.

Pneus et chambres à air

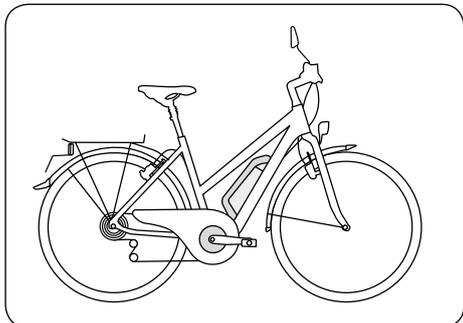
Les pneus et les chambres à air ne sont pas des déchets ménagers. Ils doivent être mis en déchetterie.

Cadres et pièces en carbone

Il s'agit là d'un matériau composite constitué de couches de mat de fibre de carbone. Les pièces en carbone endommagées doivent aller en déchetterie. Le mieux est de les confier à votre revendeur.



Remarques complémentaires à propos du Pedelec ?



Pedelec rapide avec rétroviseur, feu de freinage et éclairage de la plaque d'immatriculation

Introduction

Un Pedelec vous assiste par une propulsion électrique lorsque vous roulez. « **Pedelec** » vient de **Pedal Electric Cycle** et signifie que le moteur se met en route que si vous posez le pied sur la pédale. Cette assistance est particulièrement utile dans les montées, contre le vent de face ou lors du transport de charges. Et c'est vous qui décidez de la puissance de l'assistance du moteur.

La présente notice d'utilisation originale n'est pas destinée au montage ou à la réparation de Pedelecs.

Des modifications des caractéristiques techniques par rapport aux indications et illustrations contenues dans la notice d'utilisation originale sont possibles.

Cette notice d'utilisation originale comporte des informations générales sur les caractéristiques du Pedelec. Étant donné le grand nombre de modèles et de pièces réalisées, les informations énoncées dans le présent document ne peuvent être exhaustives. Pour des informations spécifiques à votre Pedelec, lisez la notice d'utilisation du fabricant fournie. Vous trouverez les informations techniques générales sur le vélo dans la notice d'utilisation générale originale.

Consignes de sécurité d'ordre général

Même si votre connaissance des vélos est le fruit d'une longue expérience, nous vous recommandons de lire la présente notice d'utilisation, car la technique s'est considérablement développée ces dernières années, en particulier dans le cas des Pedelecs.



Avant la première utilisation de votre Pedelec, lisez attentivement la présente notice d'utilisation originale du Pedelec. Lisez aussi impérativement la partie technique de cette notice.



Conservez cette notice d'utilisation afin de pouvoir la consulter à l'avenir en cas de questions. Confiez cette notice à toute personne amenée à utiliser, à entretenir ou à réparer votre Pedelec.

Gardez toujours à l'esprit que rouler avec un Pedelec, à l'instar de toute autre forme de sport, peut comporter des dangers et des risques et conduire à des blessures.

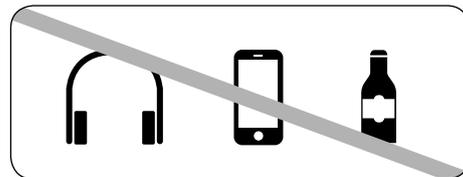
Pour votre propre sécurité, portez toujours un casque adapté et des vêtements clairs convenant à la pratique du vélo, c'est-à-dire au moins un pantalon avec une coupe étroite ou attaché avec des pinces et des chaussures présentant un bon maintien et des semelles qui ne glissent pas en adéquation avec les pédales de votre Pedelec.



Gardez à l'esprit que rouler à vélo sur la voie publique est dangereux. Roulez toujours avec vigilance en vous assurant de maintenir votre contrôle sur le vélo.

Ne roulez pas si vous avez consommé des médicaments, des drogues ou de l'alcool et si vous êtes fatigué.

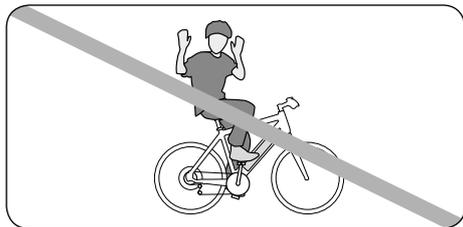
N'utilisez pas d'écouteurs ni de téléphone en roulant.



Attention, vous vous déplacerez beaucoup plus vite avec votre Pedelec qu'avec un vélo sans transmission. Il est possible que les autres usagers de la route évaluent mal cet aspect.

Respectez le Code de la route et les dispositions légales nationales relatives à la conduite avec un Pedelec.

Ne lâchez jamais le guidon.



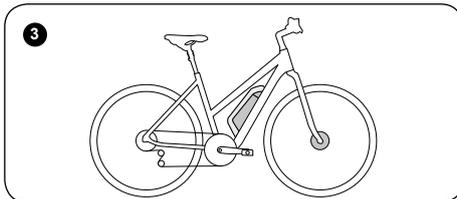
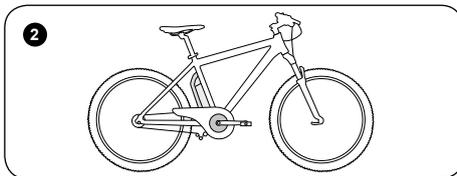
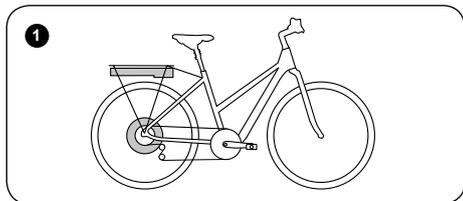
N'utilisez votre Pedelec que dans le cadre d'utilisation prévu (voir p. 7). En cas de doute concernant l'utilisation de votre Pedelec, renseignez-vous auprès de votre revendeur.



Les enfants et le Pedelec

Assurez-vous que l'enfant a l'âge légal et l'autorisation de conduire éventuellement nécessaire avant de le laisser rouler avec un Pedelec.

Différentes versions de moteurs et de batteries



Les Pedelecs sont fabriqués avec des versions et des combinaisons de moteurs et de batteries différentes. Exemple :

- 1 Moteur moyeu sur la roue arrière et batterie sur le porte-bagages
- 2 Moteur central et batterie sur le tube de selle
- 3 Moteur moyeu sur la roue avant et batterie sur le tube inférieur

Les éléments de commande et d'affichage peuvent également varier. Sur cette illustration, vous voyez à titre d'exemple un guidon avec un élément de commande sur la poignée gauche, un élément d'affichage au centre et une assistance de propulsion sur la poignée droite. Votre Pedelec peut avoir une organisation ou une apparence différente.

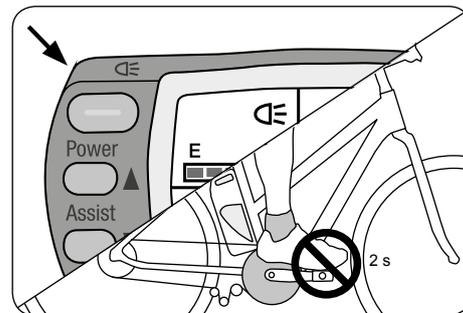


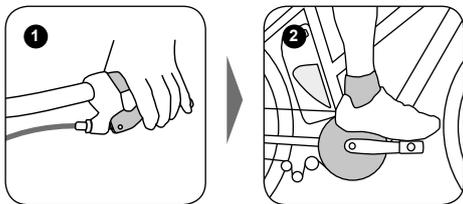
Nous fabriquons divers types de vélos à assistance électriques (VAE), ou Pedelecs, présentant des avantages et s'adressant à des groupes différents. Dans la plupart des cas, c'est l'emplacement du moteur ou de la batterie qui les distingue.

Pour cette raison, il se peut que votre VAE diffère visuellement des illustrations proposées dans ce manuel, mais toutes les fonctions décrites sont bien les mêmes. Pour des détails techniques particuliers, consultez la notice d'utilisation du système électrique.



Bloquez toujours les freins de votre Pedelec avant de commencer à pédaler ! En effet le moteur se met en marche dès qu'on se met à pédaler. Cette propulsion inhabituelle peut provoquer des chutes, des incidents ou des accidents de la circulation avec dommages corporels.





Essayez d'abord votre Pedelec dans un endroit peu fréquenté avant de vous lancer sur la voie publique !



Assurez-vous de ne pas dépasser le poids total autorisé du Pedelec. Le poids total est égal à : poids du conducteur + poids du VAE + poids du bagage + poids du bagage/de la remorque

Pour calculer le poids total autorisé, fiez-vous aux indications données par le fabricant.



En mode assistance, ne vous appuyez pas sur une pédale pour passer l'autre jambe par-dessus la selle.

Il se peut que le VAE démarre immédiatement. C'est un danger de chute !

Dispositions légales

Il existe divers types de vélos électriques, avec assistance au pédalage ou avec fonctionnement sans pédalage, soumis à des dispositions légales différentes au sein de l'Union européenne.



Un Pedelec (pour pedal electric cycle) est un vélo qui assiste le cycliste lorsque celui-ci pose le pied sur la pédale grâce à une impulsion électrique. La puissance maximale de son moteur est de 250 W (GB : 200 W) et sa conduite est limitée à une vitesse maximale de 25 km/h. Ainsi, le Pedelec est considéré comme un vélo (sans permis). Le Pedelec rapide en est une variante plus rapide. L'assistance s'active aussi lorsque le pied appuie sur la pédale, mais le moteur est plus puissant, en général entre 350 et 500 W, et ne s'éteint qu'à environ 45 km/h.



Renseignez-vous sur la réglementation nationale en vigueur dans votre pays de résidence! Consultez le passeport de votre Pedelec pour savoir de quel type il s'agit. Conformez-vous aux dispositions légales en vigueur. N'hésitez pas également à vous renseigner auprès de votre revendeur.



Vérifiez que votre assurance au tiers couvre les dommages occasionnés par l'utilisation d'un VAE.

Pedelec

Un Pedelec est considéré dans l'Union européenne comme une bicyclette. L'utilisation sur piste cyclable est réglementée, comme pour les bicyclettes.

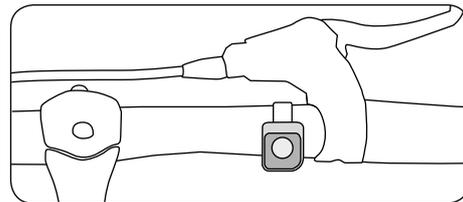
Hors de l'UE, ainsi que dans quelques régions au sein de l'UE, des dispositions légales particulières peuvent être en vigueur. Informez-vous sur la législation nationale en vigueur.

Votre vélo à assistance électrique est peut-être à propulsion totalement électrique jusqu'à

6 km/h (option pouvant être rajoutée en après-vente). Toutefois cela le transforme légalement en cyclomoteur.



Lorsque votre Pedelec/E-Bike n'est pas équipé d'une dynamo : Vous devez embarquer la batterie suffisamment chargée de votre Pedelec, même si vous désirez rouler sans assistance électrique. Elle est obligatoire, afin de pouvoir rouler avec de la lumière si nécessaire.



Assistance de propulsion

Une assistance de propulsion est installée sur certains modèles. Celle-ci est en mesure de déplacer votre Pedelec lentement à une vitesse maximale de 6 km/h, sans que vous ayez à actionner les pédales. Si vous devez par exemple sortir d'un tunnel ou d'un garage souterrain en poussant la bicyclette, cette assistance de propulsion aide à monter la rampe.

N'utilisez pas cette assistance de propulsion pour vous déplacer.

Utilisation de Pedelecs rapides sur pistes cyclables

Même si vous utilisez votre Pedelec rapide ou votre Pedelec avec assistance de propulsion comme une bicyclette, à savoir sans l'assistance



du moteur électrique, il vous est systématiquement interdit d'utiliser des pistes cyclables en agglomération, sauf si des panneaux de signalisation installés sur ces pistes cyclables vous y autorisent (« cyclomoteurs autorisés »).

Hors agglomération, vous pouvez toujours emprunter les pistes cyclables avec votre Pedelec rapide, sauf si cela est interdit par des panneaux de signalisation (« cyclomoteurs interdits »).

CH Suisse

Les bicyclettes dotés d'une assistance électrique au pédalage jusqu'à une vitesse maximale de 25 km/h, avec une puissance nominale maximale de 0,5 kW ou encore une vitesse maximale de 20 km/h du fait du type de construction, sont considérées comme cyclomoteurs légers. Les bicyclettes présentant une assistance au pédalage électrique plus puissante (jusqu'à 1000 W) ou plus rapide (jusqu'à 45 km/h) sont considérées comme cyclomoteurs et elles sont soumises à l'obligation d'homologation (plaque d'immatriculation, permis de conduire cat. M à partir de 14 ans, permis de circulation).

Permis de conduire

L'âge minimum requis pour les cyclomoteurs légers est de 14 ans. Les 14 à 16 ans ont besoin d'un permis de conduire de la catégorie M ; à partir de 16 ans, un permis de conduire n'est plus nécessaire. Pour les conducteurs des autres cy-

clomoteurs, l'âge minimum requis est également de 14 ans. Indépendamment de cela, un permis de conduire (au moins de la catégorie M) est obligatoire.

Utilisation des pistes cyclables et interdiction de circulation des cyclomoteurs :

Le panneau de signalisation « piste cyclable » engage les conducteurs de bicyclettes, de cyclomoteurs légers et de cyclomoteurs à deux roues d'utiliser la piste prévue pour eux. Les chemins et les routes signalés comme étant interdits aux cyclomoteurs peuvent toujours être empruntés par des cyclomoteurs légers et par des cyclomoteurs présentant une vitesse maximale – du fait du type de construction – de 20 km/h ainsi qu'une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h. Les autres cyclomoteurs ne peuvent les emprunter que lorsque le moteur est coupé.



Port du casque obligatoire :

Le port du casque n'est pas obligatoire pour les conducteurs de cyclomoteurs légers et de cyclomoteurs présentant une vitesse maximale – du fait du type de construction – de 20 km/h ainsi qu'une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h.

Un casque à vélo testé selon la norme EN 1078 est obligatoire pour conduire des cyclomoteurs présentant une vitesse maximale – du fait du type de construction – jusqu'à 20 km/h et une assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h.

Un casque à cyclomoteur doit être porté par des conducteurs dont le cyclomoteur peut dépasser – du fait du type de construction – les 20 km/h. Toutefois, dans votre propre intérêt et pour votre sécurité, vous devriez toujours porter un casque.



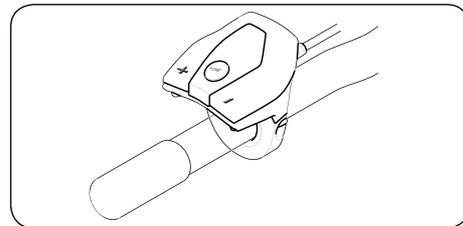
Le rappel de la législation en vigueur est exact à la date d'impression de la présente notice. Les réglementations et dispositions légales relatives aux Pedelecs et aux Pedelecs rapides font toutefois constamment l'objet de compléments et de modifications. Afin d'être toujours en accord avec la loi en vigueur, restez attentif aux médias et aux annonces d'évolutions législatives.

Avant la première utilisation

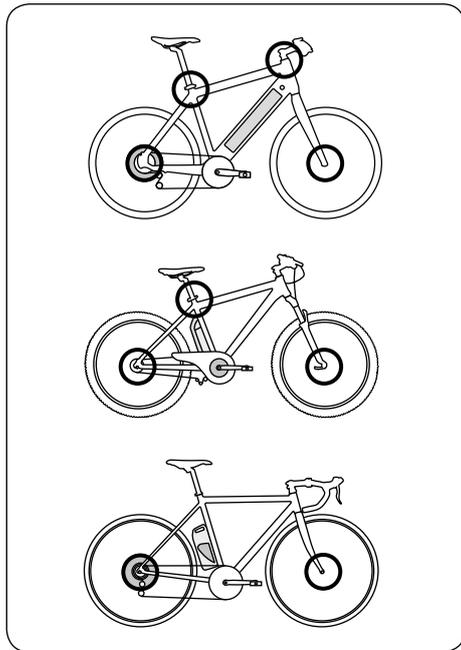
En plus de tous les contrôles prescrits dans le chapitre « Avant la première utilisation », qui se trouve dans la partie technique de la notice d'utilisation, il convient de :

contrôler les pièces importantes du Pedelec.

- Contrôlez la bonne fixation de la batterie.
- Le niveau de charge de la batterie, et vérifiez qu'il reste suffisamment d'énergie pour le voyage que vous prévoyez ;
- Contrôlez la bonne fixation de toutes les prises et connexions du système électrique.
- Familiarisez-vous avec le fonctionnement des commandes.



Avant de commencer votre trajet, vérifiez que les vis, les blocages rapides, les axes traversants et les pièces importantes sont bien en place. Vous trouverez aux pages 10 et 39 un tableau récapitulatif des principaux raccords à vis et les couples de serrage prescrits ainsi que des indications pour une utilisation correcte des blocages rapides.



Emplacements pouvant être équipés de blocages rapides et de liaisons vissées

Électricité et électronique

Votre Pedelec est livré avec la notice du fabricant de l'équipement électrique.

Vous trouverez dans cette notice ses caractéristiques techniques et des informations sur son utilisation et son entretien, ainsi que sur le site Internet du fabricant.

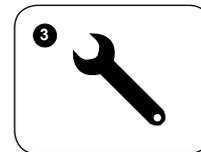
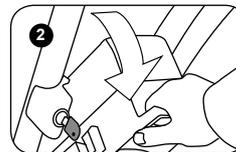
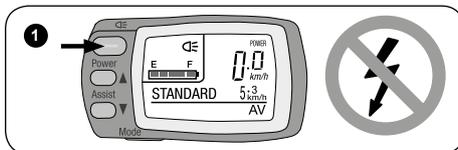


Votre Pedelec est doté d'une assistance électrique très performante.

Pour un fonctionnement correct et en toute sécurité, il est nécessaire de faire entretenir régulièrement par votre revendeur. La batterie est à retirer immédiatement en cas de dommages causés aux circuits électriques, ou bien si des éléments sous tension sont exposés (après une chute ou un accident par exemple). Adressez-vous toujours à votre revendeur pour toute réparation, mais aussi pour toute question ou problème, en tout cas dès que vous constatez un défaut. Il peut résulter de graves accidents de l'absence du savoir-faire nécessaire.

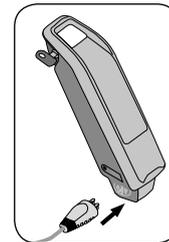


Avant toute intervention sur votre Pedelec/votre VAE, il faut couper l'assistance et retirer la batterie.



Processus de charge

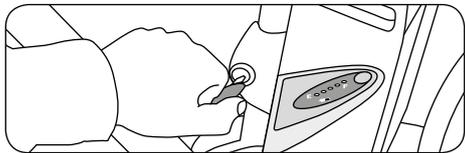
Sur certains modèles de Pedelec, il est possible de charger la batterie directement sur le vélo. Pour savoir si c'est possible, consulter le mode d'emploi du fabricant joint au vélo. Vous pouvez aussi retirer la batterie de sa fixation et la recharger ailleurs. Ceci est particulièrement recommandé lorsqu'il fait froid afin de recharger la batterie à des températures plus clémentes. Ainsi, le temps de charge est réduit.



Il faut savoir que le réchauffement brutal d'une batterie froide peut amener à la formation d'eau de condensation. C'est quelque chose qu'il faut éviter en rangeant sa batterie là où on va la charger. Il ne faut utiliser que le chargeur fourni avec le vélo, ou un chargeur expressément autorisé par nous, pour éviter tout risque d'incendie.

Pour garantir une durée de vie maximale à une batterie, celle-ci devrait être rechargée à des températures ambiantes entre 10 et 30 °C.

Retirer la batterie



1. Pour déverrouiller la batterie, insérez la clé dans le verrou et ouvrez-le.
2. Selon où se trouve la batterie sur votre Pedelec, retirez-la à présent de son support. Faites attention, car il est lourd.
3. Pour éviter que la clé ne se casse ou ne se perde, retirez-la et conservez-la bien.

Le chargeur :



Il y a lieu pour la charge de la batterie de se conformer aux consignes précisées sur le chargeur.

- N'utilisez que le chargeur d'origine recommandé par le fabricant.
- N'utilisez le chargeur que dans des pièces sèches et ne le couvrez pas pendant son utilisation. Faute de quoi vous courez le risque d'un court-circuit ou d'un incendie.
- Il faut toujours débrancher le chargeur avant de le nettoyer.
- Après un cycle de charge complet, retirez la batterie et débranchez le chargeur du secteur.

Âge de la batterie

1. Après avoir retiré de son emballage le chargeur fourni, branchez ce même chargeur sur secteur via une prise sous tension entre 230 et 240 V.

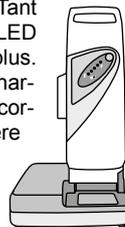


Pour des raisons de sécurité, le chargeur doit être posé sur une surface sèche et non inflammable.



À propos du cycle de charge : N'entreposez jamais plusieurs batteries les unes sur les autres.

2. Le cycle de charge débute dès que vous raccordez la prise du chargeur avec la batterie. Si votre chargeur est doté d'une LED, celle-ci s'allume. Si des LED sur la batterie indiquent son niveau de charge, leur nombre et le type de leur éclairage vous renseignent sur l'évolution du niveau de charge. Le cycle de charge se déroule en plusieurs étapes. Tant qu'une étape est en cours, la LED correspondante clignote le plus. Une fois qu'une étape de rechargement est accomplie, la LED correspondante émet une lumière continue. Le cycle de charge de la batterie est complet lorsque toutes les LED sont de nouveau éteintes.



Si votre chargeur est doté d'une LED et que celle-ci clignote en permanence, c'est dans la plupart des cas le signe d'un défaut de charge. Demandez à un vendeur spécialisé de contrôler votre chargeur et votre batterie.

3. Retirez alors du secteur la prise du chargeur.



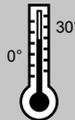
Une batterie défectueuse ne doit plus être rechargée ni utilisée. Une batterie peut chauffer en cours de chargement. La température maximale autorisée est alors de 45° C. Si la température excède cette limite, arrêtez immédiatement le cycle de charge.



Vous pouvez à tout moment recharger complètement votre batterie. Elle ne présente aucun effet mémoire.

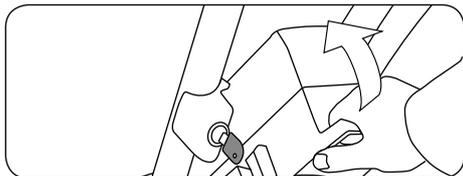
Pour recharger la batterie, la plage de températures optimale se situe entre 0 et +30 °C. Au-dessous de zéro, le temps de charge se rallonge. Si la température dépasse 45 °C, la batterie ne se charge pas.

En cas de températures extérieures basses, il est recommandé d'entreposer et de charger la batterie à l'intérieur de la maison ou dans un garage chauffé, puis de ne la mettre en place que juste avant son utilisation. Cela permet d'augmenter la durée de vie de la batterie.



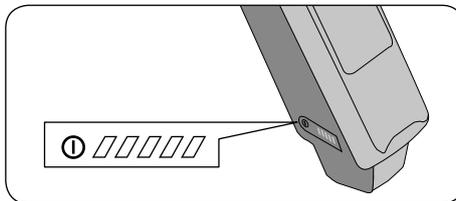
Installer la batterie

1. Avant d'installer la batterie, insérez la clé dans le verrou et tournez dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Installez ensuite la batterie dans le support du Pedelec prévu à cet effet. Selon où est logée la batterie, il faut éventuellement la tourner d'environ 45° vers l'extérieur.
2. Assurez-vous que le système de verrouillage s'enclenche lorsque vous enfoncez la batterie dans son support. Tournez la clé dans le sens des aiguilles d'une montre et retirez-la. La batterie est à présent fixée.
3. Contrôlez la bonne fixation de la batterie.



Système d'information de batterie

La batterie de votre Pedelec peut être dotée d'un système d'information qui vous renseigne sur son niveau de charge et sa capacité. Ce système prend en général la forme d'un affichage sur la surface extérieure de la batterie ou sur le guidon. On active le système en appuyant sur le bouton de la batterie afin d'afficher le niveau de charge et la capacité de la batterie, exprimés soit en pourcentage, soit à l'aide du nombre de LED et de leur type d'éclairage.



Pour plus de détails, veuillez vous référer à la notice d'utilisation originale du fabricant de la batterie, ci-jointe.



À vérifier avant chaque utilisation : Ne partez avec le Pedelec que si le niveau de charge de la batterie est suffisant pour vous assister durant l'ensemble du circuit prévu. Prévoyez toujours une certaine réserve pour assurer votre retour à la maison sans difficulté.



Si vous utilisez votre Pedelec en hiver, prenez garde au fait que l'autonomie de la batterie est plus faible en raison des basses températures. Vous pouvez remédier à cela en entreposant la batterie dans une pièce chauffée et en ne la mettant en place que juste avant d'utiliser votre Pedelec.

Conservation de la batterie

Si pendant un certain temps vous n'avez plus besoin de la batterie, conservez-la dans un endroit sec et bien aéré. Ne stockez jamais plusieurs batteries les unes sur les autres en position verticale ou horizontale. Sont recommandés une température ambiante de 10 à 23 °C et un état de charge de 50 à 75 %. Après plus de six mois sans utilisation, la batterie doit être rechargée.



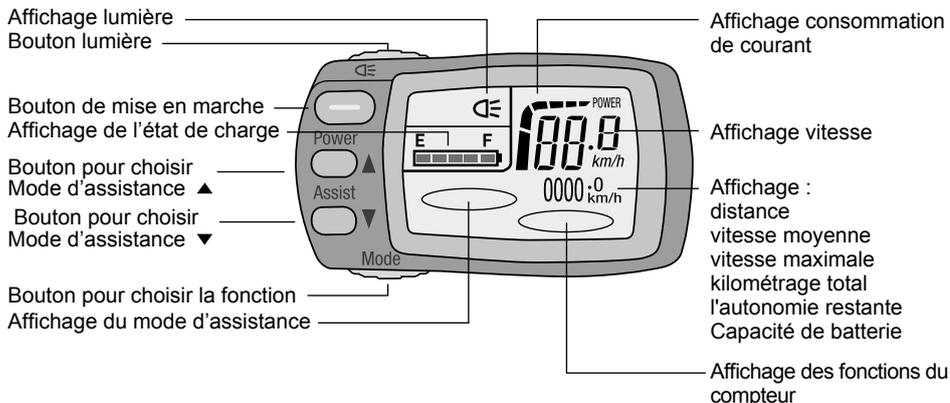
N'expédiez jamais vous-même une batterie ! Les batteries entrent dans la catégorie des marchandises dangereuses. Dans certaines conditions, une batterie peut surchauffer et provoquer un incendie.

Seul un professionnel qualifié peut procéder à l'expédition d'une batterie. Si vous souhaitez recevoir votre batterie, adressez-vous à votre revendeur. Dans la plupart des cas, celui-ci est en mesure de se procurer la batterie gratuitement et selon les dispositions régissant les marchandises dangereuses.

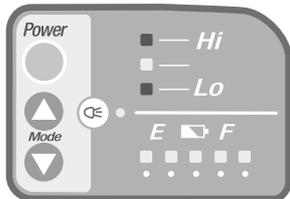
Mise en marche

Afficheur

Vous pouvez contrôler le Pedelec via une unité de commande ou un tableau de bord. En règle générale, celui-ci se compose ainsi :



Élément de commande



Une fois allumée, l'unité de commande est alimentée en énergie par la batterie de votre Pedelec. Pour allumer le système, effectuez une pression courte sur le bouton On/Off. Ne posez pas le pied sur la pédale pendant la mise en marche, ni pendant environ 2 s.



Il se peut que le système s'éteigne automatiquement pour économiser de l'énergie si vous n'utilisez pas votre Pedelec pendant 10 min. Si vous souhaitez de nouveau bénéficier de l'assistance électrique, rallumez l'appareil de commande.

Différentes informations sont accessibles via l'affichage du tableau de bord. En règle générale, les informations sur les suivantes :

- Mode assistance : Dans la plupart des cas, 2 boutons servent à la sélection de ce mode. Appuyer sur ces boutons, permet soit d'augmenter soit de baisser le niveau d'assistance d'un cran.

- Niveau de charge de la batterie : Ce champ vous indique l'autonomie restante de la batterie. L'assistance s'éteint automatiquement dès que l'état de charge de la batterie passe sous le seuil critique. Puis, dans la plupart des cas, l'ensemble de l'affichage s'éteint également.

- Vitesse de marche
- Kilométrage total
- Nombre journalier de km

Consultez la notice d'utilisation du fabricant ci-jointe pour connaître les fonctions et les types d'affichage que l'unité de commande et le tableau de bord de votre Pedelec vous réservent.

Fonctionnement

Dès que vous allumez l'assistance et que vous posez le pied sur la pédale, le moteur se met en marche. Tant que vous ne posez pas le pied sur la pédale, le moteur ne fournit aucune assistance.

Le moteur s'arrête lorsque vous atteignez une vitesse de 25 km/h. Il s'agit d'une disposition légale. Si son moteur permettait de dépasser une vitesse de 25 km/h, le Pedelec ne serait plus considéré comme un vélo non soumis à autorisation.

Dans le cas d'un Pedelec rapide, autrement dit bénéficiant d'une puissance plus importante (350 ou 500 W), le moteur ne s'éteint qu'à une vitesse de 45 km/h. De plus, en mode vélo électrique, vous pouvez conduire à une vitesse allant jusqu'à 20 km/h sans pédaler. La puissance du moteur dépend de plusieurs facteurs, tels que :

- **la force avec laquelle vous pédalez.** L'assistance est plus faible lorsque vous pédalez avec moins de force et elle est plus importante

lorsque vous pédalez avec plus de force, p. ex. en montée. Dans ce cas, la consommation électrique sera en revanche plus importante, et l'autonomie diminuera. Il en va autrement avec les moteurs moyens. L'assistance fournie par les moteurs moyens correspond à une puissance prédéfinie pour chaque niveau d'assistance.

- **le mode assistance.** Le mode assistance Plus le niveau d'assistance choisi sera haut, et plus le moteur vous aidera. Les niveaux les plus puissants sont également les plus gourmands en énergie. Le niveau d'assistance le plus faible fournira la poussée la moins importante, tout en assurant l'autonomie la plus longue.
- **la vitesse.** Le niveau d'assistance augmente à mesure que vous accélérez.

Autonomie

Les durées d'autonomie éventuellement indiquées ont été calculées pour la plupart dans le cadre d'une utilisation optimale. Au quotidien, vous ne pourrez pas en général rouler aussi loin. Gardez ce principe en tête lorsque vous prévoyez vos trajets. L'autonomie de votre Pedelec dépend de plusieurs facteurs, tels que :

- **le niveau d'assistance.** L'autonomie diminue d'autant plus le niveau d'assistance choisi est élevé.
- **le style de conduite :** Une utilisation optimale du dérailleur permet d'économiser de l'énergie. Lorsque vous êtes sur de petites vitesses, vous utilisez moins de force, l'assistance s'épuise moins et la propulsion de votre Pedelec consomme moins d'énergie. Dans le cas d'un moteur moyen, en revanche, l'assis-

tance dépend de l'utilisation du dérailleur et de la force fournie par le conducteur.

- **la température ambiante.** En cas de températures extérieures basses, la batterie se vide plus rapidement et vous disposez par conséquent d'une autonomie plus faible.
- **les intempéries et le poids.** Outre la température ambiante, les conditions venteuses ont également une influence sur l'autonomie de la batterie. Un fort vent de face implique davantage de puissance dans la conduite.
- **l'état des paramètres techniques de votre Pedelec.** La pression des pneus à des conséquences sur la résistance au roulement. Si les pneus ne sont pas assez gonflés, la résistance au roulement augmente, en particulier pour la conduite sur des sols lisses tels que l'asphalte. Des freins qui frottent en permanence et une chaîne mal entretenue réduisent aussi l'autonomie de votre Pedelec.
- **le niveau de charge :** Le niveau de charge indique la quantité d'énergie électrique contenue dans la batterie à un moment donné. Plus d'énergie signifie une meilleure autonomie.
- **la capacité de la batterie :** La capacité de la batterie indique la quantité d'électricité que peut fournir la batterie entièrement chargée. Dans la mesure où la capacité d'une batterie diminue à mesure que celle-ci vieillit, la quantité d'énergie pouvant être stockée en charge pleine diminue aussi.

Récupération

Certains Pedelecs sont capables de produire de l'énergie avec leur moteur et de recharger la batterie, par exemple en descente. Dans ce

cas, le moteur fonctionne comme une dynamo qui, en vous freinant, produit de l'électricité pour recharger la batterie. Ainsi, vous pouvez grandement prolonger l'autonomie de votre batterie lors d'un circuit. De plus, la récupération peut servir de frein moteur confortable dans les descentes raides ou longues.

Référez-vous à la notice d'utilisation du système pour savoir utiliser la récupération et en tirer parti. Un niveau de récupération faible vous freine moins et convient donc pour les pentes plus douces, tandis que les niveaux de récupération plus forts opèrent un freinage nettement plus marqué.

Ainsi, l'autonomie de la batterie est optimisée de manière discrète et confortable.

Familiarisez-vous avec l'effet de freinage des différents niveaux de récupération sur un terrain calme et non fréquenté avant d'utiliser la récupération sur la voie publique.



Attention, l'utilisation du freinage peut fortement surprendre en cas d'activation d'un niveau élevé de récupération. Entraînez-vous donc à rouler avec le mode de récupération activé sur un terrain calme et non fréquenté avant de vous engager sur la voie publique.

Rouler sans assistance

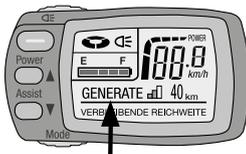
Vous pouvez également conduire votre Pedelec sans assistance électrique. Si vous avez installé la batterie, vous pouvez dans la plupart des cas utiliser les fonctions de l'afficheur tout à fait normalement.

Si vous roulez sans batterie, assurez-vous que les contacts de la batterie se salissent pas ou ne se mouillent pas. Couvrez au mieux les contacts à l'aide d'un revêtement adapté, notamment au niveau des dimensions. Les fonctions de l'unité de commande ne sont dans ce cas pas disponibles.

Si votre Pedelec est doté d'une lampe à dynamo, vous pouvez rouler dans l'obscurité sans batterie ou avec l'unité de commande éteinte. Si l'éclairage est alimenté par la batterie, vous devez rouler avec une batterie chargée. Pour cela, consultez votre revendeur.

i Attention, l'effet de ralentissement produit par la récupération est variable et ne remplace en aucun cas utilisation des freins. Le système ne permet pas à la récupération de maintenir votre vitesse de manière constante dans toutes les circonstances. Soyez donc prêts à freiner à tout moment dans les descentes.

La plupart des cas, le tableau de bord affiche si le mode de récupération est activé.



Entretien

Votre Pedelec doit être entretenu régulièrement. Vous devriez faire inspecter votre Pedelec dans votre atelier spécialisé après environ 200 km ou après 4 à 6 semaines d'utilisation. Cette inspection est nécessaire car, au cours des premiers

kilomètres parcourus, des raccords vissés utiles à la sécurité peuvent se relâcher, les câbles de frein et de transmission s'étirer, les roulements s'user et les rayons s'aligner.

i Les inspections et l'entretien entrent dans le cadre d'utilisation prévu. Ne pas en tenir compte peut avoir des conséquences sur votre garantie.

i Attention aussi au fait que la propulsion électrique peut davantage accroître l'usure notamment des freins et des pneus et, dans le cas d'une assistance au pédalage, de la chaîne et du pignon, que dans le cas de vélos sans transmission.

i Dans le cas d'un Pedelec rapide, prenez bien garde au fait que seules certaines pièces peuvent être échangées contre des pièces de différent type. Autrement, l'autorisation perd sa validité et l'assurance s'éteint.

Liste des pièces qui ne peuvent être remplacées que par des équivalents fournis gratuitement par le fabricant

- Cadre
- Fourche
- Unité de moteur
- Batterie
- Pneus
- Jantes
- Système de freinage
- Feu avant
- Feu arrière
- Porte-plaque d'immatriculation
- Béquille latérale
- guidon
- Potence

i En cas de nécessité d'un remplacement, n'utilisez en principe que des pièces de rechange d'origine.

- Le nettoyage et l'entretien de pièces apparentes sous tension est à confier à votre revendeur exclusivement !
 - Les pièces de votre Pedelec ne doivent être remplacées que par des pièces d'origine, ou par des pièces autorisées par Specialized. Sinon le droit à la garantie peut ne pas s'appliquer.
 - Il faut retirer la batterie avant tout nettoyage de votre Pedelec.
 - Si vous nettoyez la batterie, veillez à ne pas toucher de contacts, avec le risque de courts-circuits éventuels. S'ils devaient être sous tension, vous pourriez vous blesser et endommager la batterie.
 - Un nettoyage au karcher peut endommager l'installation électrique. La forte pression peut faire s'infiltrer le liquide même dans des pièces protégées par des joints, et les endommager.
- Il faut éviter d'endommager les câbles et les pièces électriques. En cas de dommage à l'installation électrique, ne plus se servir du Pedelec et le faire vérifier par votre revendeur.

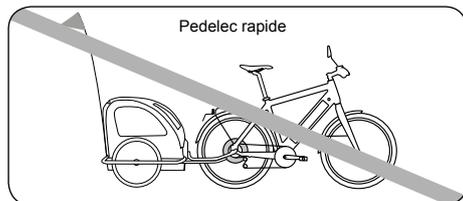
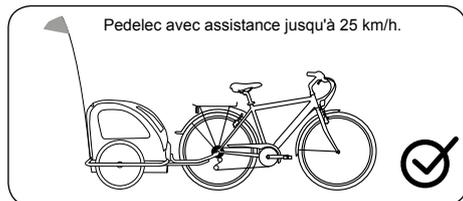
i Il ne faut pas laisser des enfants se servir du Pedelec seuls et sans leur avoir montré comment s'en servir au préalable !
Il faut bien leur expliquer les risques d'utilisation d'appareils électriques.

Utilisation avec remorque

Renseignez-vous pour savoir si votre Pedelec permet d'attacher une remorque. Veuillez vous adresser à votre revendeur FLYER à ce sujet. Attention aussi aux règles nationales en vigueur, en particulier concernant l'utilisation de la remorque pour transporter des enfants.



En Allemagne, il n'est pas permis de tracter une remorque pour enfant avec un enfant à l'intérieur à l'aide d'un Pedelec rapide.



Transport du Pedelec



Transport par voiture

Vous pouvez transporter votre Pedelec avec une voiture sur une remorque adaptée, comme un vélo.

- Attention au poids plus lourd du Pedelec qui nécessite une remorque habilitée.
- Avant le transport, retirez la batterie et transportez-la séparément.
- Assurez-vous que les contacts sont à l'abri de tout court-circuit.



Transports publics

Dans le cas des transports publics, il convient d'observer les mêmes règles que pour le transport de vélos. Celles-ci sont énoncées dans les grandes lignes dans la présente notice. Il est recommandé de retirer la batterie avant de monter à bord du train et pendant toute la durée du trajet.



Transport par avion

Dans le cas du transport par avion, les batteries sont considérées comme des marchandises dangereuses. Vous devez donc les étiqueter au moyen d'une signalisation particulière. Renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne.

Garantie pour vices et durée de vie



S'applique la garantie pour vices légale de deux ans. L'augmentation de la force produite sous l'impulsion électrique réduit la durée de vie des pièces d'usure, telles que les freins et les pneus, par rapport à un vélo normal. Cela en raison d'un poids supérieur et d'une vitesse généralement plus rapide du fait de l'assistance. Cette usure plus rapide ne constitue pas un vice et n'est pas couverte par la garantie. Les pièces les plus concernées sont :

- les pneumatiques ;
- les garnitures de frein.
- Pièces de l'entraînement
- rayons

La batterie est soumise au vieillissement et elle est de ce fait une pièce d'usure. Il est à noter que l'autonomie que procure la batterie se réduit en fonction de l'âge et de l'utilisation. Il faut en tenir compte dans ses trajets, et éventuellement la remplacer par une neuve. Vous trouverez des batteries de rechange chez votre revendeur.

Batteries de Pedelec et de vélos électriques

Il convient de manipuler les batteries de Pedelec et de vélos électriques comme des marchandises dangereuses. Elles sont par conséquent soumises à une obligation d'étiquetage de signalisation particulier. Pour vous en débarrasser, vous devez impérativement passer par votre revendeur spécialisé ou le fabricant.



Les batteries ne doivent pas se jeter avec les ordures ménagères. Il faut les confier à votre revendeur pour recyclage.

Mentions légales

Pour toutes questions, tournez-vous d'abord vers votre revendeur, et ensuite éventuellement vers le fabricant du produit.

Pour savoir où vous adresser, voir la garantie, le dos de la notice ou les notices des fabricants des pièces jointes à la présente notice.

En charge de la diffusion de la notice d'utilisation

inMotion mar.com, Rosenestr.22

D-70191 Stuttgart, Allemagne

Tél +49 711 35164091

Fax +49 711 35164099

info@inmotionmar.com, www.inmotionmar.com

Texte et illustrations

Veidt-Anleitungen

Friedrich-Ebert-Straße 32

D-65239 Hochheim, Allemagne

Veidt-Anleitungen@email.de

Examen juridique effectué par un cabinet d'avocats spécialisé dans la protection intellectuelle.

La présente notice d'utilisation couvre les exigences et le domaine d'application des normes ISO 4210:2014, ISO 8098:2014, EN 16054, EN 15194.

En cas de livraison et d'utilisation en dehors de ces domaines il incombe au fabricant du véhicule de fournir les instructions complémentaires nécessaires.

© La reproduction, la traduction ou tout usage commercial du présent document ne sauraient se faire sans autorisation écrite préalable (même pour de simples extraits sous forme imprimée ou électronique).

Inspections

A tenir compte en particulier lors de la prochaine inspection :

Pièces à changer :

Problèmes survenus :

<p>1. Révision Après 200 km env.</p> <p>Opération effectuées</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>	<p>2. Révision Après 1000 km env.</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>	<p>3. Révision Après 2000 km env.</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>
--	---	---

<p>4. Révision</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>	<p>5. Révision</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>	<p>6. Révision</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <p>_____ Date, signature Cachet du revendeur</p>
--	--	--

Documentation remise

Le vélo identifié dans le paragraphe « Identification de la bicyclette » a été livré au client préparé dans les règles de l'art et en état de marche. Il s'agit d'un vélo de type _____ ainsi que décrit à la section « Usage conforme à la destination ».

La fonctionnalité des éléments ci-dessous a été contrôlée :

- Roues : tension des rayons, bonne fixation, voilage, gonflage correct
- Tous assemblages à vis : bonne fixation, bon couple de serrage
- Changement de vitesses
- Système de freinage
- Éclairage
- Réglage de la position
- Réglage de la suspension en fonction du cycliste
- Les accessoires suivants ont été montés et contrôlés à part :

-
-
- Essai par le mécanicien/livraison
 - Consignes d'utilisation données au client
 - Manette du frein avant, à droite
 - Manette du frein arrière, à gauche

Remis par (cachet du revendeur) :

Date Signature du mécanicien/revendeur

Il a été remis et expliqué les notices suivantes :

- Bicyclette
- Notices supplémentaires : Pedelec
- Changement de vitesses Batterie
- Freins Transmission
- Eléments de suspension Organes de commande
- Transmission par courroie
- Autres documents :

Le poids total autorisé pour: Vélo 100 kg
Pedelec 120 kg

(poids vélo + conducteur + bagages + remorque).

Client/réceptionnaire/propriétaire

Nom _____
Adresse _____
Code postal, ville _____
E-mail _____

Date d'achat Signature du réceptionnaire/propriétaire

Identification de la bicyclette

Fabricant de la bicyclette Komenda AG

Marque _____

Modèle _____

Hauteur de cadre/taille _____

Couleur _____

Numéro de cadre _____

Fourche/fourche suspendue _____

Numéro de série _____

Amortisseur arrière _____

Numéro de série _____

Changement de vitesse _____

Numéro de moteur _____

Numéro de batterie _____

Numéro de clé _____

Équipements spéciaux _____

Transmission à un nouveau propriétaire :

Propriétaire _____

Adresse _____

Date/signature _____

Repière pour la photocopie

Conditions de garantie

Cher client,

Komenda AG applique à compter de la date d'achat de ce produit une garantie constructeur contre les défauts de matériaux et les vices de fabrication.

La présente garantie ne couvre aucun dommage assimilable à des blessures corporelles ou à des pertes résultant d'un accident, de la négligence, de l'utilisation incorrecte ou détournée, de l'usure ou de signes d'usure, du montage erroné, d'un entretien ou d'une réparation inadéquate du produit.

Il convient de contrôler le produit en respectant les fréquences suivantes :

- premier contrôle après 300 à 500 km, au plus tard au bout de 2 à 3 mois ;
- un contrôle semestriel recommandé, six mois après la date d'achat (une fois) ;
- un contrôle annuel.

Extensions de garantie :

- Cadre, fourche et composants garantis 2 ans à partir de la date d'achat. ;
- fourche suspendue d'origine installée, 2 ans à compter de la date d'achat.
- Au cas où il serait impossible de procéder au remplacement d'un produit, car celui-ci n'est plus fabriqué ou disponible, Komenda AG se réserve le droit de fournir un produit de valeur équivalente.

N.B. On a avantage à déplier les rabats pour consulter la notice

N.B. Contient l'identification du vélo/Fourni avec documentation

- Les frais supplémentaires résultant du remplacement du produit désigné ne sont pas couverts par la présente garantie.
- Les conditions d'application de la garantie comprennent le respect des fréquences de contrôle ainsi que du manuel d'entretien et de maintenance.

La garantie est conclue avec le premier propriétaire et n'est pas transmissible. La présentation d'un justificatif d'achat (facture / document de vente daté permettant d'identifier le vélo) est absolument requise. La présente garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation à des fins de courses et de compétitions. Elle prend fin avec l'utilisation contraire à son objet, l'entretien insuffisant, la réparation incorrecte, le démontage ou la modification du produit et avec l'endommagement en raison d'un accident ou d'une utilisation excessive ou inadéquate.

Ne sont pas couverts les dommages découlant de l'usure normale du produit (p. ex. : pneus, chambres à air, chaîne, plaquettes de frein, poignées, etc.) dans le cadre d'une utilisation ordinaire. Toute détérioration de la peinture doit immédiatement être réparée afin d'éviter que la peinture restante ne rouille. Attention, la corrosion du cadre ou de la fourche peut conduire à leur défaillance. Des chutes et des blessures peuvent alors survenir !

Cachet du revendeur

Komenda AG

Haggenstrasse 44
CH-9014 St. Gallen
Schweiz